



# **Parlement francophone bruxellois**

## **(Assemblée de la Commission communautaire française)**

Session 2017-2018

---

Séance plénière du vendredi 9 mars 2018

---

## **Compte rendu**

### **Sommaire**

---

Pages

|                                                                                                                                           |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| EXCUSÉS.....                                                                                                                              | 4 |
| ORDRE DU JOUR .....                                                                                                                       | 4 |
| COMMUNICATIONS                                                                                                                            |   |
| Questions écrites.....                                                                                                                    | 4 |
| Rapport du Comité d'avis pour l'Egalité des chances entre les hommes et les femmes .....                                                  | 4 |
| Rapport de la Cour des comptes .....                                                                                                      | 4 |
| Notifications.....                                                                                                                        | 4 |
| EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS                                                                                                    |   |
| Proposition de résolution visant à soutenir un financement adéquat et pérenne du Centre d'appui bruxellois (CAB) pour délinquants sexuels |   |
| Discussion générale.....                                                                                                                  | 4 |
| (Orateurs : M. Jamal Ikazban, Mme Martine Payfa, Mme Magali Plovie, M. Abdallah Kanfaoui, M. Hamza Fassi-Fihri et M. Fabian Maingain)     |   |
| Discussion des points du préambule et du dispositif .....                                                                                 | 8 |

INTERPELLATIONS

- *Les discriminations dans l'enseignement relevant de la Commission communautaire française sur la base du niveau socio-économique, de l'origine ethnique, du handicap, de l'orientation sexuelle ou du genre*  
de Mme Véronique Jamoulle  
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement..... 10  
(Oratrices : Mme Véronique Jamoulle et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- *La Journée internationale de la Francophonie*  
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven  
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture..... 11  
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Nadia El Yousfi, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Caroline Persoons et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- *L'addiction aux jeux de hasard*  
de Mme Kenza Yacoubi  
à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé..... 14  
(Oratrices : Mme Kenza Yacoubi, Mme Joëlle Maison et Mme Cécile Jodogne, ministre)
- *La santé mentale à Bruxelles*  
de M. André du Bus de Warnaffe  
à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé..... 17  
(Orateurs : M. André du Bus de Warnaffe, Mme Catherine Moureaux, M. Michel Colson, Mme Claire Geraets et Mme Cécile Jodogne, ministre)

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

- *Le transport scolaire d'élèves en situation de handicap*  
de Mme Magali Plovie  
à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Transport scolaire ..... 21  
(Oratrices : Mme Magali Plovie et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)
- *Les mutilations génitales*  
de Mme Viviane Teitelbaum  
à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 22  
(Oratrices : Mme Viviane Teitelbaum et Mme Céline Fremault, ministre)

INTERPELLATIONS (SUITE)

- *La Journée internationale des droits de la femme du 8 mars 2018*  
de M. Gaëtan Van Goidsenhoven  
à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale..... 22  
(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Hamza Fassi-Fihri et Mme Céline Fremault, ministre)

VOTES RÉSERVÉS

- Proposition de résolution visant à soutenir un financement adéquat et pérenne du Centre d'appui bruxellois (CAB) pour délinquants sexuels..... 26*

QUESTIONS ORALES

|                                                                                                                                                                                                                |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| • La chute de fréquentation des cinémas bruxellois<br>(Question orale reportée à la demande de l'auteur, excusé)<br>de M. Bea Diallo<br>à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture ..... | 26 |
| • La dangerosité des terrains synthétiques sur la santé<br>de M. Michaël Vossaert<br>à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport.....                                                          | 26 |
| (Orateurs : M. Michaël Vossaert et Mme Fadila Laanan, ministre-présidente)                                                                                                                                     |    |
| • Le « Nutri Score »<br>de M. André du Bus de Warnaffe<br>à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé.....                                                                                            | 27 |
| (Orateurs : M. André du Bus de Warnaffe et Mme Cécile Jodogne, ministre)                                                                                                                                       |    |
| CLÔTURE.....                                                                                                                                                                                                   | 29 |
| ANNEXES                                                                                                                                                                                                        |    |
| Annexe 1 : réunions des commissions.....                                                                                                                                                                       | 30 |
| Annexe 2 : Cour constitutionnelle .....                                                                                                                                                                        | 31 |

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte à 09 h 40.

*M. Jamal Ikazban et M. Vincent De Wolf  
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 23 février 2018  
est déposé sur le Bureau)*

**Mme la présidente.-** Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

**EXCUSÉS**

**Mme la présidente.-** Ont prié d'excuser leur absence :

M. Eric Bott, Mme Corinne De Permentier, M. Bea Diallo, M. Willem Draps, Mme Joëlle Milquet, Mme Simone Susskind et M. Julien Uyttendaele.

**ORDRE DU JOUR**

**Mme la présidente.-** Au cours de sa réunion du 2 mars dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce jour.

À la demande de l'auteur, la question orale de M. Bea Diallo adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture, concernant la chute de fréquentation des cinémas bruxellois, est reportée à la plus prochaine séance plénière.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

**COMMUNICATIONS**

**QUESTIONS ÉCRITES**

**Mme la présidente.-** Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Fadila Laanan, M. Rudi Vervoort et M. Didier Gosuin ;
- M. Julien Uyttendaele à Mme Cécile Jodogne ;
- M. Emin Ozkara à Mme Fadila Laanan, M. Rudi Vervoort, Mme Cécile Jodogne, M. Didier Gosuin et Mme Céline Fremault ;
- M. Vincent De Wolf à Mme Fadila Laanan et à Mme Cécile Jodogne ;
- M. Marc Loewenstein à Mme Fadila Laanan, M. Rudi Vervoort, Mme Cécile Jodogne, M. Didier Gosuin et Mme Céline Fremault.

**RAPPORT DU COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ  
DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

**Mme la présidente.-** Le Comité d'avis pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes a déposé son rapport relatif à la présentation des politiques genrées menées par le Gouvernement francophone bruxellois [doc. 98 (2017-2018) n° 1].

Ce rapport vous a été envoyé par courriel.

**RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES**

**Mme la présidente.-** La Cour des comptes nous a informés qu'en chambre française du 27 février dernier, elle a déclaré contrôlés les comptes généraux des années 2006 à 2010 de la Commission communautaire française et adopté le rapport de contrôle.

**NOTIFICATIONS**

Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications sera publiée en annexe du présent compte rendu.

**EXAMEN DES PROJETS ET DES PROPOSITIONS**

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SOUTENIR UN  
FINANCEMENT ADÉQUAT ET PÉRENNE DU CENTRE D'APPUI  
BRUXELLOIS (CAB) POUR DÉLINQUANTS SEXUELS**

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à soutenir un financement adéquat et pérenne du Centre d'appui bruxellois (CAB) pour délinquants sexuels, déposée par M. Jamal Ikazban, Mme Martine Payfa, M. Pierre Kompany et Mme Magali Plovie [doc. 92 (2017-2018) n°s 1 et 2].

**DISCUSSION GÉNÉRALE**

**Mme la présidente.-** La discussion générale est ouverte.

M. Zahoor Ellahi Manzoor, rapporteur, se réfère au rapport écrit.

La parole est à M. Ikazban.

**M. Jamal Ikazban (PS).-** En commission, nous avons très longuement débattu de cette proposition de résolution qui vise à soutenir un financement adéquat et pérenne du Centre d'appui bruxellois pour délinquants sexuels (CAB).

Comme je l'ai dit à ce moment, ce texte met en lumière l'importance du CAB - d'ailleurs reconnue par l'ensemble des membres de la commission - et la nécessité d'une continuité dans la prise en charge coordonnée des violences sexuelles et de leurs auteurs.

Au regard du nombre important de dossiers à caractère sexuel et de la surpopulation carcérale, qui atteint des sommets en Belgique - ce qui a été confirmé dans l'émission « Questions à la Une » de ce mercredi -, les mesures alternatives sont essentielles.

Selon le dernier rapport d'activités du centre, son financement structurel permettrait à la justice de faire des économies substantielles, puisque la condition thérapeutique permet aux détenus d'obtenir un sursis probatoire ou une libération conditionnelle, et donc de diminuer la population carcérale.

Le CAB constitue un tiers entre le justiciable, la justice et la santé tout au long de la contrainte thérapeutique. C'est l'interface entre le secteur de la santé et les secteurs judiciaire et pénitentiaire. Sans cette coordination, la prise en charge des auteurs de violence sexuelle serait irrémédiablement compromise en Région de Bruxelles-capitale.

À Bruxelles, en 2016, on comptait 2.300 plaintes pour violences conjugales et plus de 500 plaintes pour violences

sexuelles, dont 45 viols collectifs. L'an dernier, les appels vers la ligne Écoute violences conjugales ont d'ailleurs véritablement explosé en Communauté française. Selon certains chiffres, on est passé de 2.693 appels en 2016 à 4.862 en 2017, soit une augmentation de plus de 80% en douze mois à peine. Et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg.

Alors que nous célébrons cette semaine la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes - en soulignant que cela ne doit pas se faire uniquement cette semaine, mais toute l'année -, demeure la question des violences subies par certaines femmes, dont les violences sexuelles sont les plus traumatisantes.

Je remercie tous les cosignataires de cette résolution, Mme Martine Payfa, M. Pierre Kompany, ainsi que Mme Magali Plovie qui a, à l'occasion des travaux de la commission, souligné l'importance de l'article 13 de l'accord de coopération. Celui-ci prévoit que, si un accord n'a pas été dénoncé dans les délais requis, il faut continuer à l'appliquer et à le respecter. Cet accord de coopération reste donc toujours d'application malgré la sixième réforme de l'État, qui semble avoir oublié le CAB. Selon cet accord, le ministre de la Justice subventionne un centre d'appui pour accomplir les missions décrites dans l'accord et prévoit que le subside est payé par le SPF Justice, Direction générale des établissements pénitentiaires.

Je remercie également la Commission communautaire française qui a agréé le réseau Dédale pour trois ans avec une subvention de 50.000 euros annuels via l'asbl Addictions. Le CAB coordonne ce réseau. C'est donc une excellente nouvelle, permettant d'étoffer leurs équipes, et une bouffée d'oxygène vu que le CAB est débordé d'avis motivés par le Parquet.

Notre Gouvernement ne peut pas pallier, à lui seul, le manque d'investissement du Gouvernement fédéral, qui se retranche derrière un problème créé de toutes pièces sur les compétences, en imposant une diminution de subsides avant la mise en place d'une éventuelle concertation.

En commission, j'ai été étonné par les allégations avancées par le groupe MR et M. Kanfaoui, qui prétendaient qu'il y avait dernièrement eu des concertations avec l'État fédéral. J'ai à nouveau pris contact avec le président et la coordinatrice du CAB, M. Samii et Mme Janssens, sur ces prétendues concertations.

Vous étiez d'accord pour dire que le CAB est un service d'utilité publique qui permet entre autres de réduire de moitié le taux de récidive des délinquants sexuels. Alors que je m'attendais à obtenir son adhésion, le groupe MR a voté contre ce texte, sous prétexte que des concertations étaient menées par le ministre de la Justice. Selon les responsables du CAB, des démarches ont bien été accomplies par le ministre de la Justice en vue de cette concertation impliquant les centres d'appui, mais si elles ont commencé il y a deux ans, elles n'ont en rien avancé ni abouti.

Seule la première rencontre, celle du 26 janvier 2016, était une véritable concertation réunissant tous les protagonistes. Elle s'est tenue au cabinet de Koen Geens avec les centres d'appui, les cabinets de Rachid Madrane et de Cécile Jodogne, la Communauté flamande et la Direction des Maisons de Justice. Nous interrogerons d'ailleurs la ministre compétente sur l'évolution du dossier. Le 8 septembre 2017, une réunion s'est tenue au cabinet de Koen Geens avec les centres d'appui et l'administration des établissements pénitentiaires. Depuis, nous n'avons plus aucune nouvelle !

J'espère que le groupe MR prendra la mesure de l'importance de ce texte. Au vu des témoignages des acteurs de terrain, les conséquences de cette situation précaire impliquent que le

CAB est menacé tous les ans de fermeture. Le personnel ne se sent donc pas en sécurité quant à sa situation future.

Le désinvestissement du Gouvernement fédéral est indéniable en la matière et ce, malgré la reconnaissance du CAB en tant que dispositif performant ayant fait ses preuves en termes de prise en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel domiciliés à Bruxelles. Dans le cadre de l'accord de coopération actuellement en vigueur, qui n'est plus respecté, les responsables et autres travailleurs de ce centre d'appui réclament une solution politique urgente.

Pour conclure, l'objectif de cette résolution est de faire prendre conscience au Gouvernement fédéral qu'il fait des économies de bouts de chandelle. À terme, en plus des risques de récidive, celles-ci coûteront beaucoup plus cher à la société.

Dans un contexte où la lutte contre les violences sexuelles est devenue une priorité absolue, réduire les subsides alloués au CAB est une ineptie et une décision allant à contre-courant de l'histoire.

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Payfa.

**Mme Martine Payfa (DéFI).**- DéFI se réjouit vraiment du fait que ce texte arrive enfin sur les bancs de notre assemblée : nous en discutons en coulisses depuis à peu près six mois. Il y a urgence. Comme l'a dit mon collègue M. Ikazban, au lendemain de la Journée internationale des droits des femmes, qui vise à lutter notamment contre les violences sexuelles, la pérennité de cet outil est capitale dans notre Région.

En effet, le Centre d'appui assure la guidance, la réinsertion sociale et l'encadrement des auteurs qui ont commis des infractions à caractère sexuel. L'ampleur du phénomène, de l'arriéré judiciaire et du non-suivi potentiel de ces personnes est grave. Nous ne pouvons pas continuer à accepter qu'un outil absolument nécessaire en vue de la réinsertion soit mis à mal pour des raisons financières.

Il est vrai qu'un accord de coopération existe depuis 2000 entre l'autorité fédérale et les entités fédérées, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune. Et comme l'a rappelé M. Ikazban, à partir du moment où cet accord n'est pas dénoncé, ce financement doit être réalisé.

Je crois aussi qu'il est important que ce texte soit déposé à la Commission communautaire commune - ce que nous sommes prêts à faire -, en espérant que nos collègues néerlandophones apporteront aussi leur soutien à cette résolution.

En fait, c'est depuis la sixième réforme de l'État que les choses vont mal, parce que le Gouvernement fédéral a décidé, de manière unilatérale et sans concertation, de diminuer les moyens de cette instance.

C'est donc avec détermination que nous soutenons ce texte et que nous voulons qu'il soit aussi approuvé à la Commission communautaire commune. Bien évidemment, nous regrettons la position du MR dans ce dossier, mais l'enjeu aujourd'hui est tel que nous ne pouvons faire autrement que de demander au Gouvernement fédéral une solution. Il faut mettre les entités autour de la table, au lieu de laisser pourrir la situation comme c'est le cas maintenant.

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Plovie.

**Mme Magali Plovie (Ecolo).**- Je ne peux que soutenir ce qui vient d'être dit. Il importe de rappeler les missions essentielles

remplies par le Centre d'appui bruxellois. Plus encore en cette semaine où l'on consacre les droits des femmes, nous devons prendre cette question à bras-le-corps.

Des actions sont menées dans notre Région, et c'est une très bonne chose, mais parallèlement, le pouvoir fédéral abandonne des dispositifs fondamentaux comme le Centre d'appui bruxellois. Ce dernier était sous-financé depuis de longues années, et pourtant, il continuait de fonctionner avec ses maigres moyens et réalisait un travail exceptionnel. Tout le monde le reconnaît. Malgré cela, pour des raisons purement institutionnelles, sans que l'on sache pourquoi, des subsides indispensables lui sont enlevés.

Je pense en effet qu'il faut en revenir à l'accord de coopération et il me paraît incroyable que le ministre de la Justice ne le respecte pas. C'est tout sauf anodin. Permettez-moi de vous relire les articles 13 et 14 de cet accord de coopération. L'article 13 stipule : « En cas de divergence de vues sur l'application du présent accord de coopération, les litiges sont soumis à une commission de conciliation. ». Je vous passe les détails relatifs à sa composition. Quant à l'article 14, il stipule : « Il est conclu pour une période d'essai de trois ans et sera prolongé annuellement, sauf résiliation trois mois avant la fin de la période envisagée sur la base de l'évaluation du comité d'accompagnement. ».

Aucune interprétation n'est donc possible. Aussi longtemps que cet accord existe et que ses articles 13 ou 14 n'ont pas été appliqués, ses modalités doivent être exécutées et il faut respecter l'ensemble de ses dispositions, dont celles prévues à l'article 5 : « Le ministre de la Justice s'engage à subventionner un centre d'appui investi des missions structurelles suivantes ». S'ensuit une liste de neuf missions.

Personnellement, je ne comprends pas. Soit le ministre de la Justice souhaite dénoncer l'accord et il doit alors activer les articles qui le permettent, soit il ne fait rien et il doit alors continuer à le financer correctement. Si l'on estime que ses missions sont fondamentales, ainsi que tout le monde s'accorde à le reconnaître, il faut le financer. Ne pas s'y contraindre revient à réaliser des économies de bout de chandelles aboutissant finalement à d'autres victimes et à des situations inadmissibles en termes de justice et d'humanité.

Je demande donc qu'on puisse vraiment avancer et mettre les gens autour de la table afin de trouver une solution. Il ne faut vraiment pas laisser la situation en l'état, car c'est déplorable.

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.** - La parole est à M. Kanfaoui.

**M. Abdallah Kanfaoui (MR).** - J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour exprimer, une fois encore, la réelle volonté du groupe MR d'assurer la survie du CAB. Je l'exprime avec certitude et je l'assure avec fermeté.

Nous n'avons aucun doute sur la plus-value absolument évidente de cette institution en matière de réinsertion des détenus, de limitation du risque de récidive ou encore de suivi et de conseil. Le groupe MR partage la même volonté de pérenniser ce centre et d'assurer qu'il puisse continuer à remplir les missions vitales qu'il effectue au quotidien auprès d'un public extrêmement fragile.

Cependant, si nous sommes d'accord sur les fins, nous ne partageons pas exactement la même idée sur les moyens. Effectivement, il est pertinent de rappeler qu'un accord de coopération existe depuis le 13 avril 1999 entre l'État fédéral et les Communautés concernant la guidance et le traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel. Il est également juste de rappeler que les articles 5 et 6 dudit accord précisent bien la responsabilité du niveau fédéral en matière d'allocation

des subsides nécessaires à l'accomplissement des missions légales du centre.

En revanche, nul n'ignore que, depuis la sixième réforme de l'État, la répartition des compétences liées à la politique menée par les centres d'appui pour les délinquants sexuels a évolué. Les compétences communautaires relatives à l'accompagnement post-pénitentiaire, au travers des assistants des maisons de justice, font que la réinsertion des délinquants sexuels n'est désormais plus une responsabilité strictement fédérale.

Cette nouvelle répartition des compétences a justement ouvert le processus de réflexion et de concertation entre les différents niveaux de pouvoir. Cette concertation, entamée en 2015, vise précisément à redéfinir plus clairement le cadre de la coopération entre le niveau fédéral et les entités fédérées au sujet des centres d'appui. Il ne s'agit pas, pour le niveau fédéral, d'abandonner purement et simplement les centres d'appui en arrêtant de les financer. Il s'agit en revanche de redessiner le cadre d'un accord qui a près de vingt ans et dont on pourrait adapter les contours, afin de mieux coller à la réalité des compétences de chaque niveau de pouvoir.

Il est évident que cet accord conclu il y a vingt ans a été façonné à la lumière de la réalité de l'époque, qui n'a évidemment plus rien à voir avec la réalité actuelle. Il ne peut donc tenir compte des responsabilités de chaque acteur institutionnel, dont les contours ont été totalement redéfinis à la suite de la sixième réforme institutionnelle.

Le ministre de la Justice n'a d'ailleurs pas manqué, chaque fois qu'il était interrogé à ce sujet à la Chambre, de rappeler son soutien aux trois centres d'appui, dont celui de Bruxelles.

M. Geens a également insisté sur la possibilité, via une actualisation de l'accord de coopération, d'initier une coopération qui permettrait un meilleur financement desdits centres, qui se trouvent depuis trop longtemps dans l'incertitude, en particulier celui de Bruxelles. Il a également déclaré qu'il s'engageait à ne plus diminuer l'enveloppe budgétaire allouée aux centres tant que l'accord de coopération précité n'aurait pas été revu.

Voilà pourquoi, à la lumière de la concertation qui a été initiée par le niveau fédéral et qui doit se prolonger - concertation que les centres d'appui ont appelé de leurs vœux -, le groupe MR votera contre la présente proposition de résolution. Nous estimons en effet qu'un réel débat de fond doit encore être mené pour définir les responsabilités exactes de chacun. Dans ce dossier, nous pensons donc que le dialogue nous mènera plus loin qu'une proposition de résolution qui aura peu de chances de faire évoluer positivement une problématique qui nous préoccupe tous.

Nous appelons donc tous les partenaires de la majorité à renforcer la coopération et la discussion avec le niveau fédéral pour revoir, de manière équilibrée, l'accord de coopération du 13 avril 1999. Une solution concertée et une situation juridique claire permettront alors d'assurer un réel avenir, pérenne et serein pour ces centres, dont l'action est vitale pour la politique que nous souhaitons mener en termes de suivi, d'accompagnement et de réinsertion des délinquants sexuels en Région bruxelloise.

Nous penchons pour une réflexion plus aboutie sur une meilleure répartition du financement des centres entre le niveau fédéral et les Communautés, une éventuelle révision de la répartition de l'enveloppe globale entre les trois centres régionaux, ainsi que l'harmonisation possible de leurs missions. Le cas échéant, si le CAB était désormais responsable de la partie du processus relative à la santé, à l'instar de ses homologues flamand et wallon, une meilleure répartition de l'enveloppe globale serait donc totalement justifiée.

Je termine avec la possibilité fixée à l'article 13 de l'accord de coopération de 1999. Celle-ci stipule qu'en cas de divergence de vues sur l'application du présent accord de coopération, les litiges seront soumis à une commission de conciliation. Bien que nous appelions de nos vœux la poursuite d'une concertation sereine et productive, si nous constatons que certains ne veulent pas suivre ce chemin mais préfèrent celui de l'intimidation ou du mutisme, le recours à une commission de conciliation sera alors la seule solution possible.

Le groupe MR, et je veux que ce soit bien clair, continuera donc bien sûr à se battre pour que le CAB obtienne le financement qu'il mérite et qui est nécessaire pour accomplir les missions cruciales dont il est chargé.

Nous estimons cependant que le meilleur moyen de tenir cette promesse est d'entretenir une collaboration respectueuse et pragmatique entre tous les acteurs concernés et tous les niveaux de pouvoir, afin de définir une répartition plus juste de l'enveloppe qui doit servir à concrétiser cette ambition. Voilà pourquoi nous voterons contre la présente proposition de résolution, dont les objectifs sont louables, mais dont la manière de procéder ne cadre pas, selon nous, ni avec une vision à long terme, ni avec une gestion apaisée d'une problématique aussi délicate.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Fassi-Fihri.

**M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).**- Je remplace ici mon collègue Pierre Kompany, cosignataire de la proposition de résolution. Il nous rejoindra certainement en cours de séance, mais il m'a demandé, au pied levé, de porter le message du cdH dans le cadre de cette discussion. Je remercie au passage M. Jamal Ikazban, qui est à l'initiative de la proposition.

Je rappelle l'importance de ce sujet dans le contexte de l'actualité. Depuis l'automne et l'émergence des scandales liés à « #metoo » et « #balancetonporc » sur les réseaux sociaux, les sujets traitant des délinquances, agressions et violences sexuelles à l'égard des femmes sont à juste titre devenus prioritaires. C'est bien là le sujet de cette proposition de résolution, puisque le centre d'appui bruxellois se trouve aujourd'hui en grande difficulté.

L'actualité nous permettra, je l'espère, d'avancer et de mettre davantage la pression sur le niveau fédéral. Je commenterai brièvement l'intervention de notre collègue du MR, mais j'espère néanmoins que nous pourrions profiter de l'intérêt des uns et des autres pour l'actualité et aboutir ainsi à quelque chose de concret.

En complément de ce qu'ont dit mes collègues sur Bruxelles, je vais vous donner quelques chiffres sur la situation nationale en termes de délinquance sexuelle.

Rien que l'année passée, 8.000 affaires étaient pendantes en Belgique, dont 5.000 relatives à des viols ou des attentats à la pudeur ; les cas de débauche et d'exploitation sexuelle s'élevaient à 2.500. Pire, rien que l'année dernière, 13.000 nouvelles affaires d'agressions sexuelles diverses étaient traitées par le Parquet en Belgique. Cela fait aujourd'hui 20.000 cas en traitement ou pendants devant la justice de notre pays.

C'est gigantesque ! Et il est impardonnable, face à ces cas qui sont autant de situations personnelles et devant un tel problème sociétal, de se cacher derrière des questions institutionnelles ou administratives pour ne pas avancer, pour ne pas faire droit à ces personnes, pour ne pas fournir un accompagnement à ces délinquants.

Je ne reviendrai pas sur le rôle, le fonctionnement et les objectifs du CAB, que mes collègues ont décrits à suffisance.

Dans notre schéma institutionnel difficile, un accord de coopération prévoit leur financement et leur fonctionnement avec la Commission communautaire française, les Communautés et le niveau fédéral.

J'entends les réponses du pouvoir fédéral, relayées par notre collègue du groupe MR, notamment sur l'impact de la réforme de l'État sur la responsabilité des uns et des autres. Dès lors que les maisons de justice ont été communautarisées par la sixième réforme de l'État, il revient aux Communautés de gérer et de financer le fonctionnement des centres d'appui. Certes, mais l'accord de coopération dit que sans nouvel équilibre, il faut continuer à financer les centres comme ils le sont aujourd'hui. Nous ne disons pas autre chose.

J'entends le MR relayer les débats fédéraux et dire que le ministre de la Justice a ouvert des portes et proposé des discussions pour élaborer les nouveaux équilibres des centres d'appui demain. Je soutiens cette démarche en conférence interministérielle, j'invite le pouvoir fédéral à négocier un nouvel accord de coopération. Nous poserons probablement les mêmes questions au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour accélérer les négociations. Nous sommes favorables à des avancées fédérales.

Le problème est que, tant que ces négociations n'ont pas abouti à un nouvel équilibre institutionnel pour les CAB, il faut appliquer l'accord de coopération et financer ces centres pour faire droit aux victimes, ces 20.000 cas dont je vous parlais, principalement à Bruxelles. C'est cela qui importe et tous les autres arguments ne sont que des prétextes institutionnels inacceptables, étant donné la gravité du sujet.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Maingain.

**M. Fabian Maingain (DéFI).**- Je ne pensais pas intervenir à ce stade du débat, mais en entendant l'interpellation de notre collègue M. Kanfaoui, je me suis dit qu'il avait quand même quelques rectifications à apporter.

Pourquoi en arrivons-nous aujourd'hui à cette résolution ? Parce que nous sommes confrontés depuis plusieurs années à cette situation. On nous dit que nous devons attendre une révision de l'accord de coopération, mais en attendant nous n'agissons pas !

C'est là que se situe la différence entre ceux qui prennent leurs responsabilités et ceux qui font des discours. Nous n'avons pas attendu la révision de l'accord de coopération pour réinjecter - à initiative de la secrétaire d'État et de ce Collège - de l'argent et assurer la viabilité financière du CAB. L'enjeu est trop important.

Aujourd'hui, on peut revoir autant de fois qu'on veut l'accord de coopération, on peut plaider pour toutes les concertations fédérales - nous avons vu ces dernières années dans tous les autres dossiers bruxellois à quel point l'autorité fédérale aboutissait dans toutes ses concertations - mais les partis qui défendent les intérêts des Bruxellois ont entre-temps pris leurs responsabilités sur ces questions si sensibles.

Et puis, il y a ceux qui font des discours et viennent nous reprocher d'oser envoyer un message clair et démocratique à l'autorité fédérale en votant ce texte aujourd'hui.

Et donc, Monsieur Kanfaoui, c'est là-dessus que je ne suis pas d'accord : revoir les accords de coopération et vous cacher derrière la concertation fédérale, au point mort depuis le début de la législature, c'est une chose. Mais la plus-value du MR au sein du Gouvernement fédéral et sa capacité à peser sur le débat en est une autre : j'en attends toujours les preuves. En tout cas, dans ce dossier-ci - et les pertes de subsides l'ont

démontré -, on voit bien la moins-value pour les institutions bruxelloises du Gouvernement MR-NVA que certains voudraient installer à Bruxelles.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Ikazban.

**M. Jamal Ikazban (PS).-** Je ne comprends pas le MR bruxellois. Vous venez de confirmer que vous considérez le CAB comme un service extrêmement efficace, qui fait du très bon travail d'utilité publique et qui, je le rappelle, permet de réduire de moitié le taux de récidive des délinquants sexuels. Votre position est même en contradiction avec celle de Koen Geens, qui prétend tous les jours qu'il veut réduire la population carcérale. Pour essayer de les encadrer et d'empêcher la récidive, on évite de mettre des gens en prison inutilement parce que le milieu carcéral est souvent criminogène.

Je ne comprends pas parce que nous, ici, nous sommes censés défendre les Bruxellois et nos institutions, qui travaillent bien. Nous sommes censés défendre ces hommes et ces femmes qui sont victimes de violences sexuelles, d'agressions, de viol et de viol collectif également. Ces violences sont en augmentation. Plus, elles explosent véritablement ! Je ne comprends donc pas votre position. Je ne comprends pas cette manière que vous avez de vous cacher derrière l'institutionnel. Nos concitoyens n'ont que faire de nos querelles institutionnelles et de savoir qui est compétent ! Ce qu'ils veulent, ce sont des solutions à leurs problèmes.

Quand on a un service comme le CAB qui fait du bon travail, du travail efficace et qui est menacé de disparition, on assume ses responsabilités et on ne tient pas des discours différents ! On ne dit pas qu'on est pour la lutte contre la violence sexuelle, pour la réduction du taux de récidive alors qu'en même temps on refuse de voter cette proposition positive, constructive et partagée par tous.

Monsieur Kanfaoui, vous avez qualifié notre résolution d'intimidation, mais l'intimidation est du côté fédéral ! La concertation n'a même pas commencé que l'on retire les budgets. C'est n'importe quoi !

Quand on ne veut pas faire d'intimidation, on négocie d'abord, puis on modifie les choses. Mais tant qu'il n'y a pas d'accord - et vous l'avez vous-même rappelé, comme Mme Plovie et comme tout le monde ! -, un article prévoit clairement qu'il faut respecter l'accord de coopération.

Cela signifie qu'aujourd'hui, au Gouvernement fédéral, on ne respecte plus rien ! On ne respecte plus les accords ! On ne respecte plus les institutions ! On ne respecte même plus les victimes de viol et de violence sexuelle ! C'est ça, le plus grave !

Je trouve cela scandaleux de la part du MR bruxellois. Dans d'autres institutions, d'autres cénacles, vous tenez de beaux discours, de grands discours de musculation, des discours sécuritaires, et ici vous vous dégonflez, parce que vous avez peur de froisser vos partenaires de la majorité fédérale.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).-** Nous sombrons une fois de plus dans la caricature et l'excès !

**M. Jamal Ikazban (PS).-** Assumez vos responsabilités. Défendons les victimes de violences sexuelles !

*(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)*

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).-** J'espère que vous serez aussi convaincant sur le dossier de Kanal.

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Kanfaoui.

**M. Abdallah Kanfaoui (MR).-** Nous assumons nos responsabilités. Malheureusement, choisir la voie du sentimentalisme et des reproches sans fondement à l'égard du MR, je trouve cela un peu exagéré.

**M. Jamal Ikazban (PS).-** 20.000 victimes, ce n'est pas du sentimentalisme !

**M. Abdallah Kanfaoui (MR).-** Nous sommes là et nous continuerons à défendre les Bruxellois.

*(Rumeurs)*

La Commission communautaire commune a des ministres qui doivent prendre leurs responsabilités et discuter avec les autres niveaux de pouvoir. *In fine*, on constate que la Commission communautaire française tente de faire vivre sa réalité politique grâce au déclenchement de conflits d'intérêts ou au dépôt de l'un ou l'autre projet de résolution, mais cela s'arrête à peu près là.

Quand ses ministres sont à la table des négociations avec le Gouvernement fédéral, les blocages sont nombreux et importants.

**M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).-** Vous venez d'insulter toutes les institutions de la Commission communautaire française, Monsieur Kanfaoui.

**M. Fabian Maingain (DéFI).-** Monsieur Kanfaoui, prévoir 40.000 euros pour compléter le budget du CAB et lui permettre de rester ouvert, ce n'est pas ne pas prendre ses responsabilités ! En revanche, l'argent retiré par le Gouvernement fédéral est le reflet de votre action politique ou, plus exactement, de votre inaction politique !

**M. Abdallah Kanfaoui (MR).-** Par ailleurs, les négociations se poursuivent et nous avons la certitude qu'elles vont reprendre incessamment. La dernière rencontre, il est vrai, remonte à septembre 2017, mais les autorités fédérales nous ont confirmé que les réunions reprendront sous peu.

**M. Jamal Ikazban (PS).-** Merci de confirmer ce que j'ai dit tout à l'heure. La dernière concertation a eu lieu en septembre 2017 et depuis lors, il n'y a plus rien eu. J'ai aussi vérifié ce que vous avez dit en commission, Monsieur Kanfaoui. Il y a quelques jours, la direction nous a confirmé qu'aucune concertation n'a lieu.

**M. Abdallah Kanfaoui (MR).-** La force du MR, c'est de reconnaître les choses.

**M. Jamal Ikazban (PS).-** On se moque des gens, des Bruxellois et des victimes de violence sexuelle !

*(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)*

#### DISCUSSION DES POINTS DU PRÉAMBULE ET DU DISPOSITIF

**Mme la présidente.-** Nous passons à la discussion du préambule et du dispositif, sur la base du texte adopté en commission.

##### *Point 1 du préambule*

Vu la loi du 12 mars 2000 portant assentiment de l'accord de coopération entre l'État fédéral, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française concernant la guidance et le traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? *(Non)*

Personne ne demandant la parole, le point 1 du préambule est adopté.

*Point 2 du préambule*

Considérant l'importance des missions du Centre d'Appui bruxellois (CAB), son travail est éminemment important et d'intérêt public puisqu'il permet notamment de réduire le risque de récidive de moitié et de protéger les personnes les plus vulnérables de la société ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 2 du préambule est adopté.

*Point 3 du préambule*

Considérant les missions de consultance, d'expertise, d'orientation, ou d'interface du CAB telles que définies par articles 5 et 6 de l'Accord de coopération entre l'État fédéral, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française concernant la guidance et le traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 3 du préambule est adopté.

*Point 4 du préambule*

Considérant que le budget annuel du CAB représente le coût annuel de détention d'un peu plus de trois détenus alors qu'il traite une file active de 300 dossiers (y compris les internés) ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 4 du préambule est adopté.

*Point 5 du préambule*

Considérant les statistiques préoccupantes relatives aux infractions sexuelles en Région bruxelloise ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 5 du préambule est adopté.

*Point 6 du préambule*

Considérant les difficultés financières structurelles de longue date affectant le Centre d'Appui bruxellois ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 6 du préambule est adopté.

*Point 7 du préambule*

Considérant le rôle crucial du CAB en tant qu'interface entre la Justice et la Santé ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 7 du préambule est adopté.

*Point 8 du préambule*

Considérant que son cadre de personnel, constitué de 2,5 équivalents temps plein répartis entre quatre personnes, est insuffisant pour répondre aux demandes, alors que la charge de travail est complexe et importante, tant sur le plan clinique que sur le plan administratif ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 8 du préambule est adopté.

*Point 9 du préambule*

Considérant qu'à ces moyens humains limités s'ajoutent des difficultés liées à des moyens financiers eux aussi insuffisants, d'autant qu'ils sont mis tardivement à disposition de l'asbl ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 9 du préambule est adopté.

*Point 10 du préambule*

Considérant que certaines de ses activités régulières qui impliquent des contacts soutenus avec la Maison de justice de Bruxelles ou la coordination de réseaux d'équipes thérapeutiques actives dans le champ de la santé mentale, de la lutte contre la toxicomanie ou du planning familial, le CAB aurait introduit un dossier de candidature en tant que réseau de santé auprès de la Commission communautaire française ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 10 du préambule est adopté.

*Point 11 du préambule*

Considérant que l'accord de majorité de la Commission communautaire française stipule que « le Collège luttera contre la délinquance sexuelle en renforçant par exemple le CAB, qui fait le lien entre le monde psycho-social et la justice, pour réinsérer les auteurs d'infractions à caractère sexuel » ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 11 du préambule est adopté.

*Point 12 du préambule*

Considérant la subvention exceptionnelle de 40.000 euros octroyée par la Commission communautaire française au CAB afin de compenser la perte de subventions accordées par le ministre de la Justice ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 12 du préambule est adopté.

*Point 13 du préambule*

Considérant les problèmes structurels de financement, l'endettement de l'asbl pour tenter de pallier le manque de subsidy ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 13 du préambule est adopté.

*Point 14 du préambule*

Considérant que le CAB est menacé de fermeture et que son personnel se trouve dans l'insécurité par rapport à son avenir ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 14 du préambule est adopté.

*Point 15 du préambule*

Considérant que l'accord de coopération bruxellois stipule que le ministre de la Justice subventionne un centre d'appui pour accomplir les missions décrites dans cet accord ; que le subsidy est payé par le SPF Justice, Direction des Établissements Pénitentiaires mais qu'il applique des économies linéaires sur les subventions des centres d'appui ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 15 du préambule est adopté.

*Point 16 du préambule*

Considérant le désinvestissement motivé tantôt par la nécessité de réaliser des économies, tantôt par l'interprétation que le Gouvernement fédéral donne des termes de l'accord de coopération de 2000, toujours en vigueur ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 16 du préambule est adopté.

*Point 17 du préambule*

Considérant qu'il revient au ministre de la Justice de négocier le financement des centres d'appui en Conférence interministérielle (CIM), de formaliser un éventuel partage des charges entre les différents pouvoirs et de modifier les accords de coopération le cas échéant, en tenant compte des spécificités régionales ;

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point 17 du préambule est adopté.

*Point unique du dispositif*

Demande au Collège de la Commission communautaire française d'interpeller le Gouvernement fédéral et de saisir le Comité de concertation en vue :

- d'assurer un financement adapté et pérenne du CAB et garantir ainsi la continuité de ses missions ;
- d'insister auprès du Ministre de la Justice sur l'importance d'accorder les moyens financiers suffisants et nécessaires pour assurer la viabilité du Centre ;
- de ne pas procéder à des économies sur les subventions accordées aux Centres d'appui et en particulier au Centre d'Appui bruxellois.

**Mme la présidente.-** Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Personne ne demandant la parole, le point unique du dispositif est adopté.

Le vote de l'ensemble aura lieu à l'heure convenue.

## INTERPELLATIONS

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle les interpellations.

### LES DISCRIMINATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE SUR LA BASE DU NIVEAU SOCIO-ÉCONOMIQUE, DE L'ORIGINE ETHNIQUE, DU HANDICAP, DE L'ORIENTATION SEXUELLE OU DU GENRE

DE MME VÉRONIQUE JAMOULLE

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE  
EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Jamoulle.

**Mme Véronique Jamoulle (PS).-** Unia, anciennement le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations, a publié ce 4 février son Baromètre de la diversité : Enseignement. On y apprend que l'école francophone – mais pas uniquement, car les mêmes conclusions s'appliquent aux écoles néerlandophones –

génère, dans le parcours scolaire, des discriminations sur la base du niveau socio-économique, de l'origine ethnique, du handicap, de l'orientation sexuelle ou du genre.

L'enquête montre notamment que les décisions des conseils de classe ne sont pas toujours justifiées par les seules compétences des élèves. Ainsi, à résultats scolaires semblables, les arguments développés pour octroyer telle ou telle attestation d'orientation ne sont pas identiques selon les spécificités des élèves. Autrement dit, l'origine sociale, ethnique ou le genre des élèves façonnent les justifications des conseils de classe sur l'orientation.

Ce baromètre montre que, de manière souvent inconsciente, les enseignants mettent un élève d'origine belge en échec, pour espérer le rendre meilleur, alors que l'élève étranger ou d'origine étrangère sera relégué au motif que le soutien familial fait défaut. C'est le même constat pour le genre. Quand les enseignants justifient la réorientation vers le technique ou le professionnel, ils se montrent plus pointilleux en termes de résultats avec les garçons qu'avec les filles, tout en soulignant pour ces dernières l'importance d'une réorientation qui mène rapidement à l'obtention d'un diplôme et au marché l'emploi.

Certaines écoles, désireuses de préserver leur réputation, hésitent même à garder les jeunes issus de milieux sociaux défavorisés.

Pour les enfants en situation de handicap ou les élèves lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels (LGBT), la majorité des directeurs d'écoles souhaitent construire une école où ces derniers sont les bienvenus, mais ils se sentent bien souvent démunis quant à leur prise en charge.

Avez-vous déjà eu écho de ce type de discriminations au sein des établissements de la Commission communautaire française ? Des études, enquêtes et/ou statistiques, par exemple sur les décisions prises par les conseils de classe et sur les réorientations, existent-elles pour mieux cerner et chiffrer ce phénomène dans nos établissements ?

Dans son étude, Unia émet une série de recommandations : élaboration d'une grille d'analyse des décisions des conseils de classe, soutien aux équipes éducatives dans l'acquisition de méthodes, d'outils et de compétences pédagogiques pour appréhender des classes diversifiées (origines sociales et ethniques variées, nouvelles formes de parentalité, homosexualité ...).

Quelles recommandations votre Gouvernement est-il prêt à étudier en priorité, voire à mettre en œuvre au sein des établissements de la Commission communautaire française ?

Enfin, dernière question, que j'ai déjà posée au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est-il envisageable de mettre en place ce genre de coopération, soit avec la fédération des pouvoirs organisateurs, soit avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)*

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Laanan.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.-** Il arrive en effet, dans les établissements de la Commission communautaire française comme ailleurs, que nous soyons saisis d'une plainte pour discrimination. Ces faits restent cependant extrêmement rares et sont plutôt en diminution d'après le service de l'enseignement. Nous ne disposons toutefois pas encore de chiffres précis permettant de cerner le phénomène.

Il est important de souligner, à ce stade, tout ce qui est déjà mis en place dans l'enseignement relevant de la Commission communautaire française pour prévenir les discriminations. Depuis deux ans, grâce aux projets soutenus par le Fonds social européen (FSE) dans les écoles secondaires, un travail

de fond a été mené à la fois sur l'accrochage scolaire, avec le projet Meet@school, et sur les démarches d'orientation, avec le projet Accrojump. Ces projets permettent aux équipes éducatives d'améliorer l'inclusion de tous les élèves, quels que soient leur origine et leur parcours.

Dans l'enseignement spécialisé, le pouvoir organisateur a décidé d'aménagements raisonnables qui améliorent les pratiques collaboratives entre enseignants et personnel paramédical pour mieux prendre en charge les difficultés d'apprentissage de tous les élèves. Les enseignants bénéficient quant à eux d'un encadrement renforcé pour leur éviter les comportements ou pratiques discriminantes, en interne avec les équipes de direction ou la pratique du mentorat, ou en externe grâce à la coordination et l'inspection pédagogique.

Dans les formations en cours de carrière, différents modules sur les thématiques de la discrimination sont organisés. Ils permettent à nos enseignants d'être formés sur le sujet et d'acquérir les outils d'analyse nécessaires pour lutter contre les pratiques discriminantes. Chaque établissement scolaire développe également un projet particulier sur la participation des élèves et sur l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et équitable.

Enfin, il faut souligner la participation de la Commission communautaire française à deux projets de lutte contre les discriminations. Le premier concerne la discrimination de genre et la lutte contre l'homophobie à travers la campagne de 2016 « Et toi, t'es casé-e ? ». Ensuite, Le Collège de la Commission communautaire française a accordé une subvention de 64.500 euros à l'Université libre de Bruxelles (ULB) - notamment pour son Groupe de recherche sur les relations ethniques, les migrations et l'égalité désigné par l'acronyme Germe - en vue de sensibiliser les différents acteurs des écoles de la Commission communautaire française à la question des préjugés liés aux migrations et à la construction du vivre-ensemble. Ce travail se clôturera en octobre 2018 et nous permettra encore d'améliorer notre approche antidiscrimination.

En ce qui concerne les recommandations émises par Unia dans le cadre de son étude, trois de celles-ci revêtent une importance particulière. Il s'agit de développer une démarche anti-harcèlement structurelle vis-à-vis des jeunes LGBT, de promouvoir un enseignement inclusif où chaque élève est le bienvenu et de soutenir et former les acteurs scolaires. Le Gouvernement de la Commission communautaire française peut intensifier son action dans les trois domaines.

L'inclusion des élèves dans l'enseignement ordinaire me paraît essentielle. L'école qui sera créée en 2019 est orientée vers les pédagogies actives, mais sera également porteuse d'un projet d'inclusion des jeunes, notamment en situation de handicap. Nous avons déjà augmenté le nombre d'élèves en inclusion dans nos écoles. Je souhaite néanmoins développer davantage cette démarche en m'appuyant sur l'expertise que nous avons développée dans notre enseignement spécialisé et dans les services d'accompagnement des familles.

Concernant la possibilité d'une collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle est non seulement envisageable, mais souhaitable. Dans le domaine de l'enseignement, les pouvoirs organisateurs doivent travailler en synergie étroite avec le pouvoir régulateur qu'est la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les outils de sensibilisation, la formation continuée sont autant de domaines où cette dernière est incontournable. Je souhaite qu'on puisse œuvrer de concert sur des problématiques aussi importantes pour l'avenir de notre jeunesse.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)*

**Mme la présidente.** - La parole est à Mme Jamoulle.

**Mme Véronique Jamoulle (PS).** - Je remercie la ministre-présidente. Il est intéressant d'appréhender les réalisations en faveur de l'égalité. Cette étude, comme beaucoup d'autres sur les discriminations, montre que ces comportements sont généralement inconscients. Ils sont d'autant plus difficiles à contrer que les acteurs sont de bonne foi et ne se rendent pas compte qu'ils reproduisent des schémas discriminants bien ancrés. Il ne s'agit pas de discriminations pouvant déboucher sur une plainte, mais d'attitudes larvées. Il est donc fondamental de travailler sur la formation et d'encourager les enseignants à suivre ces modules.

*(Applaudissements de Mme Catherine Moureaux, députée)*

**Mme la présidente.** - L'incident est clos.

## LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE  
EN CHARGE DE LA CULTURE

**Mme la présidente.** - La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).** - Madame la ministre-présidente, comme chaque année, la Journée internationale de la Francophonie aura lieu le 20 mars prochain dans le cadre de la Semaine de la langue française et de la Francophonie.

C'est l'occasion de nous rappeler que nous ici, au sein de la Commission communautaire française, nous participons à cette grande famille francophone. C'est l'occasion aussi de nous interroger sur notre action en faveur de ce formidable projet d'ouverture qu'est la Francophonie, ceci dans un contexte bruxellois de plus en plus perméable à la mode du tout à l'anglais.

À l'occasion de cette journée, les pays francophones des quatre coins de la planète organiseront une série de manifestations culturelles et festives destinées à la célébration de notre langue commune et des valeurs qui sont celles que prône l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Je rappellerai à cette occasion que le français compte aujourd'hui environ 300 millions de locuteurs à travers le monde. Ce chiffre est appelé à considérablement augmenter dans les années à venir, notamment avec la croissance exponentielle que connaît aujourd'hui l'Afrique. Cette évolution appelle à d'autant plus de mobilisation de la part des différents pays francophones, afin de construire un espace partagé de valeurs et de savoirs, à travers la mise en avant de ce bien commun que constitue notre langue et, plus largement, notre culture.

Cette dynamique doit permettre aux 84 États membres de l'OIF, tant sur le plan politique que culturel, de s'affirmer dans le monde globalisé dans lequel nous vivons aujourd'hui.

Je soulignerai encore le contexte actuel engendré par le Brexit, qui amène à se poser la question de la réaffirmation du français en tant que langue de travail au sein de l'Union européenne. Cette situation ne peut que renforcer l'importance du rayonnement du français à l'échelle internationale, mais aussi européenne. C'est important, puisque nous vivons dans la capitale de l'Europe.

J'en viens à des questions plus précises relatives à notre action.

Premièrement, pour cette nouvelle édition 2018, je souhaiterais obtenir des informations quant aux projets et

partenariats mis en œuvre pour assurer le bon déroulement de cette journée à Bruxelles. Pourriez-vous dès lors nous indiquer quels projets spécifiques vous avez entrepris pour mettre en avant la place de notre capitale sur la scène francophone belge, européenne et mondiale ?

Deuxièmement, quelles sont les manifestations culturelles qui obtiendront votre soutien, et dans quelle mesure ? Quels moyens, budgétaires notamment, seront-ils dégagés pour y parvenir ?

Avez-vous noué des contacts avec les communes et avec leurs institutions culturelles respectives, avec les centres culturels en particulier, voire avec Wallonie-Bruxelles international (WBI), pour tenter de renforcer la visibilité de Bruxelles dans les actions que cette institution mène à l'étranger ?

Avez-vous dialogué avec le tissu associatif bruxellois, de manière à organiser la coordination des actions menées à l'initiative des différentes associations, en particulier au bénéfice des jeunes francophones fortement engagés dans ces actions ?

Enfin, cette manifestation s'inscrivant dans une dynamique internationale, avez-vous noué des partenariats avec d'autres pays de l'OIF en vue de favoriser l'échange et le multiculturalisme, deux valeurs inhérentes au fondement de la Francophonie ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)*

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme El Yousfi.

**Mme Nadia El Yousfi (PS).**- Comme l'a rappelé mon collègue, le français est une langue d'universalité. Elle a longtemps été celle de la culture et des droits de l'homme. Elle est également l'une des rares langues à être parlées sur les cinq continents, où des citoyens du monde entier font vivre le français chaque jour, comme nous le faisons en ce moment. Le français est une langue qui se veut riche et, dans une certaine mesure, globalisée. Or, notre idiome n'est pas une langue vernaculaire, mais reste codifié par l'Académie française, qui porte très bien son nom. À mon humble avis, il y a là un enjeu de grande importance et c'est à la Fédération Wallonie-Bruxelles que je poserai cette question qui me travaille.

Si l'on veut mettre en avant la place de notre capitale sur la scène francophone mondiale, cette journée du 20 mars n'est-elle pas l'occasion d'interroger le monopole de la France sur la codification d'une langue dont elle n'est plus seule maîtresse ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Fassi-Fihri.

**M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).**- Comme chaque année, je voudrais remercier M. Van Goidsenhoven. En effet, ce dernier revient systématiquement avec cette question à l'occasion de la Semaine de la langue française et de la Francophonie. Cela nous donne l'occasion d'échanger sur ce sujet et je sais que nous sommes nombreux à y être sensibles.

Madame la ministre-présidente, l'exercice que nous vous demandons est ingrat. Vous devez répondre à une série de questions au sujet du français et de la Francophonie en général, alors que notre entité n'est pas membre de de cette dernière en tant que telle. C'est la Communauté française qui représente la Belgique avec l'État fédéral, non pas la Commission communautaire française. Nous vous demandons donc de nous éclairer sur des points qui ne sont pas directement en lien avec vos compétences.

Par ailleurs, nous vous avons posé des questions au sujet du français en tant qu'étendard, etc. - je le dis en boutade, mais c'est un sujet qui m'est cher -, alors que nous sommes dans

une Région bilingue sur le plan institutionnel et cosmopolite dans les faits, puisque toutes les langues y sont pratiquées. Le français est néanmoins latent partout et partagé largement, ce qui représente donc également une forme de contrainte.

Enfin, nous vous demandons de faire une série de choses au sujet de la Francophonie et du français alors que les compétences culturelles, les plus en lien avec ces sujets, ne sont pas non plus aux mains de la Commission communautaire française.

Ce travail est un peu ingrat, mais il doit être fait. Et pour cela, il faut beaucoup de créativité. Je sais que nous en avons beaucoup à Bruxelles, je sais que vous en avez beaucoup, et j'entends toujours avec intérêt, dans ces échanges annuels, l'évolution de la promotion du français à partir de la Commission communautaire française.

Je voudrais, pour apporter un élément nouveau par rapport à l'année dernière, me faire le relais d'un débat mené en Fédération Wallonie-Bruxelles et qui peut être poursuivi ici : le plaidoyer auprès des institutions européennes pour défendre la place du français dans le contexte nouveau offert par le Brexit.

Aujourd'hui, l'anglais, langue officielle parmi la vingtaine de langues officielles des 28 pays membres de l'Union européenne, va s'en aller avec Angleterre. Plus aucun pays membre de l'Union n'aura l'anglais comme langue d'adhésion au sein de l'Union européenne. Certes, Malte parle anglais, mais sa langue d'adhésion est le maltais. Certes, l'Irlande parle anglais, mais sa langue d'adhésion est le gaélique.

L'anglais ne sera donc plus langue officielle de l'Union européenne. Et pourtant, personne n'imagine une seconde qu'il n'y aura plus d'anglais dans les réunions de travail, dans les réunions de commissions, personne n'imagine une seconde que l'anglais n'occupera plus une place importante dans les institutions européennes.

Dans ce contexte particulier, nous devons saisir l'occasion de promouvoir le multilinguisme et de défendre le français dans ces institutions. Une résolution unanime de la Fédération Wallonie-Bruxelles demande donc au Gouvernement d'agir sur toute une série de leviers.

Je me permets donc simplement de vous sensibiliser à ce sujet, vous-même en tant que ministre-présidente, mais aussi vos collègues du Gouvernement de la Commission communautaire française. Vous êtes régulièrement en contact avec l'Union européenne pour toute une série de dossiers : financements, projets, négociations ou représentation de la Belgique au sein des réunions du Conseil. Ce sont autant d'occasions pour la Commission communautaire française de défendre cette question.

Les leviers étant les vôtres, je ne suggérerai rien. Mais je pense que vous pouvez utiliser ce contexte, avec votre présence institutionnelle au sein de l'Union européenne, pour participer à cette promotion qui doit être l'œuvre de tous, en lien bien sûr avec les États membres concernés.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Persoons.

**Mme Caroline Persoons (DéFI).**- Le sujet est intéressant, mais nous devrions réfléchir à la manière de l'aborder au Parlement, pour ne pas le faire une fois par an à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie. Cette Francophonie mérite d'être mieux mise à l'honneur.

Je voudrais d'abord souligner que cette Journée internationale de la Francophonie est positive. Dans un monde d'échanges via internet, de réseaux et de facilité de communication, on oublie de mettre en avant cette langue et cette culture

françaises, qui apportent une différence dans le raisonnement et l'approche des contacts internationaux.

Nous sommes une grande ville internationale. Nous devons donc nous demander comment la Commission communautaire française peut jouer un rôle dans cette Francophonie internationale et comment elle peut poser son pion dans les enjeux de la Francophonie. Il y a 220 millions de citoyens dont les États partagent la langue française. Bruxelles doit être plus présente dans cette Francophonie internationale et la première chose à faire est d'agir sur la jeunesse.

Je me demande comment les écoles situées en Région bruxelloise sont informées de cette journée internationale et des activités culturelles qui y sont développées.

Pour la deuxième année consécutive, une commune bruxelloise a été désignée Ville des mots durant la Semaine de la langue française et de la Francophonie. L'année dernière, il s'agissait de Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert, et cette année c'est Watermael-Boitsfort. Comment nos écoles sont-elles au courant de tout ce qu'il va se passer dans les communes et centres culturels qui participent à cet événement ? Des dizaines d'associations de citoyens se mobilisent, mais je trouve que l'on en parle trop peu. Je ne vois même pas comment les écoles ou d'autres acteurs, et en tout cas les jeunes, sont impliqués.

Grâce à l'un de mes enfants, j'ai eu la chance d'accueillir un jeune du Burkina Faso pour quelques jours dans le cadre d'un échange. C'était une confrontation de vies tellement intéressante, avec le français en partage. J'insiste donc en premier lieu pour que l'on implique davantage les jeunes.

Ensuite, je pense qu'il faut aussi balayer devant sa propre porte. Il y a quelques jours, se tenait ici même, en collaboration avec la Commission communautaire française, un colloque de la Fédération bruxelloise des institutions pour toxicomanes (Fedito), francophone. Il était intitulé « Drugs in Brussels ». Je me suis dit que c'était sans doute parce qu'il y avait beaucoup d'intervenants internationaux, américains, anglais... Ce n'était pas le cas. Et même si cela l'avait été, pourquoi choisir un titre en anglais ? Par facilité, parce que des associations flamandes y participaient aussi ?

**Mme la présidente.-** Le Jeudi de l'hémicycle est organisé par la Commission communautaire française et se déroule bien en français. Mais je pense que « Drugs in Brussels » relevait du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, car il y avait aussi des intervenants néerlandophones.

**Mme Caroline Persoons (DéFI).-** Certes, il y avait aussi des intervenants néerlandophones, mais peu importe. Je ne critique aucunement le colloque, mais je veux montrer un exemple parmi d'autres. J'ai pris la photo de ce titre en anglais avec en-dessous « soutenu par la Commission communautaire française et Fedito » affiché dans tout le Parlement. Mon propos est simplement de dire qu'il faudrait créer le réflexe d'utiliser le français.

Je terminerai par un point essentiel à Bruxelles, à savoir la présence des institutions internationales et le rôle que joue la Commission communautaire française en alliance avec la Maison de la Francité et l'Alliance française. Il faut appuyer ces démarches de la Fédération Wallonie-Bruxelles auprès des fonctionnaires européens et des institutions internationales. Différentes associations peuvent soutenir l'apprentissage du français langue étrangère, en partageant une culture et en faisant découvrir nos artistes francophones belges.

(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Laanan.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.-** Permettez-moi de répondre d'abord à M. Van Goidsenhoven.

Je ne sais si c'est votre passion pour l'histoire, votre profil ou la teneur de votre intervention, mais vous me rappelez vaguement les héros de la Grèce antique, Sisyphé en particulier.

**Mme la présidente.-** Voilà qui est le bienvenu après avoir parlé de musculation !

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.-** Je vois que vous connaissez ce beau mythe, mais je vais tout de même en rappeler l'essentiel pour ceux qui n'ont pas cette chance.

Sisyphé fut condamné à faire rouler éternellement, jusqu'en haut d'une colline, un rocher qui en redescendait sans cesse avant qu'il ne parvienne au sommet. Votre question sur la Francophonie, c'est un peu votre rocher à vous. En effet, vous la posez sans cesse et vous recevez toujours les mêmes réponses.

Les voici, donc : oui en 2018, comme en 2015, comme en 2016 et comme en 2017, nous agissons activement pour la promotion de la Francophonie et nous soutenons sa Journée internationale. Je ne vous renverrai pas d'emblée à mes réponses des années précédentes, mais sachez que l'ensemble des événements prévus à Bruxelles sont répertoriés sur le site internet mis en ligne par notre partenaire intime et privilégié : l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Je vous invite en outre à vous rendre sur le site [20mars.Francophonie.org](http://20mars.Francophonie.org) pour avoir une vue exhaustive des actions menées afin de promouvoir la langue française et la Francophonie. Vous apprendrez, comme nous l'avons expliqué l'année dernière d'ailleurs, que nous participons, avec les communes demandeuses, via un partenariat, aux programmes qui nous sont soumis. Je pense notamment à la Semaine de la langue française en fête, qui regroupe de nombreuses activités.

Comme vous l'avez rappelé, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert étaient à l'honneur l'année dernière et, cette année, ce sera le tour de Watermael-Boitsfort.

Enfin, comme l'année dernière, la Maison de la francité organise de nombreuses activités autour de la campagne annuelle qui encadre le 20 mars. C'est véritablement notre bras armé pour promouvoir le français et la Francophonie.

La Maison de la francité organise, comme je vous l'explique de manière récurrente, différentes activités autour de la Journée internationale de la Francophonie, ainsi que dans le cadre de la Semaine de la langue française en fête. Pour des raisons pratiques, notamment la forte concurrence d'activités à la date précise du 20 mars 2018, la Maison de la francité a opté pour un calendrier de programmation entourant la date symbolique plutôt que de se limiter à la seule journée du 20 mars. Nous avons donc :

- Improphonie 2018, à savoir un spectacle-jeu d'improvisation avec des comédiens venus de différents horizons de la Francophonie : France, Canada-Québec, Maroc, Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce concept original, qui en est à sa première édition, a pu voir le jour grâce à la collaboration exceptionnelle de nombreux acteurs, dont l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), les ambassades de France, du Maroc, de Monaco, du Canada, la Délégation générale du Québec, Wallonie-Bruxelles international (WBI), etc. ;
- l'exposition « La parole sur tous les tons » : chaque année, dix mots sont choisis par les partenaires francophones de l'opération, à savoir la France, la Belgique, la Suisse et l'Organisation internationale de la Francophonie, qui

regroupe quatre-vingts États et gouvernements. L'exposition permet de découvrir les douze panneaux consacrés aux dix mots mis à l'honneur cette année : accent, bagou, griot, jactance, ohé, placoter, susurrer, truculent, voix, volubile. Jouant avec la typographie et les pictogrammes, ces compositions mettent les mots en scène au travers d'une évocation graphique des variations de la parole et de la communication, illustrant ainsi la richesse de la langue française.

Évoquons aussi des ateliers d'écriture créative dans le cadre du concours de textes et histoires élémentaires, ainsi que des ateliers scolaires d'écriture de poésie courte.

Comme en 2015, en 2016 et en 2017, nous ne sommes pas en reste et nous collaborons étroitement avec l'OIF et les communes qui prennent part aux festivités. Sur ce, Monsieur Van Goidsenhoven, je vous fixe rendez-vous au sommet de la montagne dans un an, même jour, même heure et même endroit !

Je tâcherai tout de même de répondre aux autres interventions. Mme El Yousfi, il est important de souligner que la Commission communautaire française n'attend pas la Semaine de la langue française pour valoriser ou promouvoir notre langue. Il s'agit d'un travail que nous accomplissons au quotidien et auquel notre Gouvernement est très attentif, notamment sur le plan de la valorisation du français comme langue de diversité et d'ouverture, et non pas de repli sur soi.

Monsieur Fassi-Fihri, vous dites qu'avec le Brexit, la langue française se verra sans doute renforcée dans le cadre des échanges internationaux. Cela ne fait aucun doute, mais je pense qu'il est aussi essentiel de rappeler que nous travaillons à ce renforcement et cette mise en lumière de la langue française. Par ailleurs, la Commission communautaire française n'est pas membre de l'OIF en tant que telle. Elle est en quelque sorte sous la coupe de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui joue le rôle de représentant officiel.

Madame Persoons, en ce qui concerne la présence du français à Bruxelles, je ne partage pas totalement votre avis au sujet du nombre de projets portant des noms anglais. Je ne pense pas que cela mette en cause ou en danger notre attachement à la langue française.

D'ailleurs, il y a quelques jours, nous inaugurons un beau projet - la Cité des médias sur le site Reyers -, en présence de toute une série d'acteurs, dont notre chaîne régionale BX1. Le dispositif se nomme « Frame », qui signifie cadre. Ce nom particulier permet peut-être de donner un essor ou un rayonnement plus important à ce type de projet. Je ne suis pas sûre que nous devions nous dire, drapeau en main, que tout mot anglais soit vulgaire ou insultant. Le français tient au quotidien une place très importante dans le travail que nous réalisons, ainsi que dans le soutien que nous apportons à toutes les associations et à tous les lieux culturels. Nous devons donc continuer à transmettre de l'information.

Pour ce qui relève de la Semaine de la langue française, vous savez que la Fédération Wallonie-Bruxelles envoie généralement des informations à tous les acteurs utiles et pertinents. Les écoles sont ainsi informées par les sites internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Service de la langue française. On sait aussi que cela dépend des projets pédagogiques des établissements, de l'envie, de la volonté et du temps que les professeurs de français peuvent consacrer à cette initiative pour impliquer les étudiants.

Je vous fixe rendez-vous dans un an, puisque je suis persuadée que M. Van Goidsenhoven se rappellera à notre bon souvenir.

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).-** La Journée internationale de la Francophonie nous donne l'occasion de nous pencher sur un thème qui n'occupe pas le premier rang de nos préoccupations. Certains diront que l'acteur fondamental est la Fédération Wallonie-Bruxelles, et j'en suis pleinement conscient, d'autant que j'y siège également, notamment à la Commission des relations internationales. Il n'en reste pas moins vrai que nous sommes une institution francophone à Bruxelles, capitale de l'Europe, et que nous avons un rôle à y jouer.

Le fait même que cette interpellation modeste suscite autant de réactions montre qu'il serait bon de nous pencher davantage sur la question. Voilà pourquoi, chaque année, je dépose cette interpellation à cette date symbolique pour stimuler ce débat. Je me réjouis de votre collaboration à cette Journée internationale de la Francophonie, qui reste cependant très confidentielle dans notre capitale. Je continuerai donc mon travail de Sisyphe.

J'ai bien noté la remarque de Mme Persoons sur l'usage trop systématique et l'effet de mode des dénominations anglophones données à des institutions et manifestations bruxelloises.

J'en veux pour preuve la dénomination récente d'HUB Brussels donnée par nos responsables de l'économie. C'était un choix peu heureux à mon sens, mais ce n'est là que mon opinion.

Encore une fois, tout est dans le symbole. Si nous ne respectons pas nous-mêmes notre propre culture et notre propre langue, n'attendons pas que le monde entier le fasse à notre place et, plus largement, qu'il s'inquiète de préserver le multilinguisme dans l'espace bruxellois ou européen, à l'heure où, malheureusement, l'uniformisation des cultures fait disparaître une façon de penser. En effet, une langue n'est pas seulement un outil. C'est aussi une façon d'appréhender le monde. Il importe de le rappeler aussi dans les débats de la Commission communautaire française.

**Mme la présidente.-** L'incident est clos.

#### **L'ADDICTION AUX JEUX DE HASARD**

**DE MME KENZA YACOUBI**

**À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE  
EN CHARGE DE LA SANTÉ**

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Yacoubi.

**Mme Kenza Yacoubi (PS).-** Le 9 janvier, l'hebdomadaire Knack publiait une interview du patron de la Loterie nationale, Jannie Haek, qui dénonçait le travail superficiel de la Commission des jeux de hasard. D'après lui, le fait qu'un mineur a pu s'enregistrer auprès de cette commission sous le nom de « Kermit la grenouille » et ouvrir un compte sur un site de paris avec une limite de 10 millions d'euros de mise montre le laxisme de la Commission des jeux de hasard qui met en danger tous les consommateurs.

À cette attaque, la porte-parole de la cette commission a défendu avec détermination l'efficacité du système belge comme pionnier et modèle pour plusieurs pays européens. Le dispositif belge de sécurité pour les jeux de hasard, qui permet de contrôler les accès à ces jeux, est très efficace pour combattre la dépendance. Ce système, destiné aux opérateurs du jeu, permet d'exclure des salles tout citoyen interdit de jeu par la loi et s'attache particulièrement à protéger les jeunes, qui sont les plus vulnérables.

C'est étonnant et je m'inquiète surtout de voir que, de 2012 à 2016, le nombre de personnes inscrites sur la liste des personnes interdites a presque triplé, passant de 114.000 à 304.000. Autrement dit, même si le système est efficace pour surveiller le phénomène, il ne l'enraye pas pour autant.

Il faudrait activer des politiques de sensibilisation plus fortes et plus pragmatiques car la publicité souvent très agressive et violente à laquelle sont exposés ces consommateurs a la capacité de les influencer d'une manière encore plus radicale.

Ce phénomène est très inquiétant et cette publicité a d'ailleurs été pointée du doigt par Laurence Genin, directrice de l'asbl Le Pélican, qui la définit comme « structurée et pensée pour tromper le joueur en lui faisant croire qu'il peut manipuler le hasard et en créant en lui une profonde illusion ».

Nous le savons, les jeunes représentent la catégorie la plus vulnérable. Le risque de développer des problèmes de jeu serait inférieur si l'accès à tous les jeux de hasard était interdit avant dix-huit ans.

En novembre 2017, le Conseil supérieur de la santé (CSS) a publié un rapport sur le jeu pathologique qui propose une liste de recommandations et de pistes à suivre pour la bonne gestion du problème. En avez-vous pris connaissance ? Si oui, quelles sont les recommandations qui pourraient être mises en application ?

Ensuite, vu les publicités très agressives et souvent sexistes auxquelles nous sommes exposés, envisagez-vous de lancer une campagne de sensibilisation ? Un contact a-t-il été pris avec la Belgian Association of Gaming Operators (BAGO) pour travailler sur cette question ?

Enfin, vous avez soutenu le projet de théâtre-action du collectif Libertalia visant à amener les jeunes à réfléchir aux risques auxquels ils sont exposés en matière de jeux.

D'autres projets visant à promouvoir l'éducation de la bonne utilisation des jeux et la limite d'accès au réseau à un public âgé de moins de dix-huit ans sont-ils prévus ?

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Maison.

**Mme Joëlle Maison (DéFI)-** Nous sommes tous dépendants de quelque chose. La dépendance, c'est la quête du plaisir. C'est vouloir répéter des expériences agréables. Il s'agit d'ailleurs d'une stratégie qui a permis d'assurer notre survie durant l'évolution. Toute la difficulté réside dans notre capacité à gérer notre plaisir, en d'autres termes, à ce qu'il nous procure plus de bien que de mal. Jusque-là, je pense que vous serez tous de mon avis.

Le jeu est une drogue qui court-circuite cette voie naturelle liée à la recherche de plaisirs. La dépendance qui en résulte nous fera oublier jusqu'à nos valeurs et besoins les plus fondamentaux. La dépendance au jeu devient alors pathologique, notion que vous avez largement développée au cours de votre intervention.

Derrière les rituels ludiques, il y a les angoisses et les désirs réfrénés. Ceux-ci sont rendus licites par l'espace-temps dévolu au jeu. Aujourd'hui, cet espace-temps s'est considérablement élargi en raison de la facilité d'accès aux jeux par le biais d'internet. Auparavant, il y avait les casinos pour les plus riches et les jeux de bingo, dans des endroits plus accessibles, pour les plus précarisés.

L'histoire nous apprend que c'était aussi une manière pour les paysans, dans les campagnes, de prendre des revanches sur la vie par rapport à des gens plus fortunés. Jouer était une manière d'exprimer ses frustrations, voire de les transcender en cas de gains. Cela participait finalement à une certaine lutte

des classes, puisque le plaisir et la reconnaissance d'avoir gagné au jeu avaient une incidence directe sur la famille des joueurs.

Mais là, je m'égare. Nous connaissons aujourd'hui un contexte bien plus prosaïque, où la possibilité d'addiction au jeu est devenue un réel danger, surtout pour nos jeunes. Je pense, par exemple, au poker ou aux paris sportifs en ligne, qui se sont considérablement développés.

En rentrant assez tard d'une soirée entre amis, j'ai repensé hier à notre séance du Parlement francophone bruxellois et j'ai eu envie d'intervenir sur ce sujet. J'ai pris mes précautions auparavant, en demandant à mon collègue Serge Minet, conseiller communal Ecolo à Uccle et spécialiste clinicien en matière de jeux de hasard, s'il pouvait m'envoyer quelques liens ou de la documentation pour nourrir ma réflexion sur cette question délicate. Il m'a donc envoyé le cours de 121 pages qu'il donne sur la question à l'Université de Lille. J'ai alors pensé que le délai était un peu court pour intervenir de manière qualitative et faire honneur à sa pensée.

J'avais tout de même envie d'apporter ma petite contribution au débat et de corroborer ce que vous avez dit. Effectivement, cette problématique a pris, aujourd'hui chez les jeunes, une ampleur et un essor nouveaux, en particulier avec le développement des plates-formes en ligne.

Les témoignages que j'ai lus dans ce cours d'université sont effarants. Une fois tombés dans l'addiction, les témoins s'y décrivent eux-mêmes comme des joueurs à vie. Par ailleurs, ils décrivent très concrètement la disparition de leurs valeurs fondamentales et, pour certains, la perte de millions d'euros et de maisons. Certains ont détruit successivement une, deux, voire trois familles et se disent très conscients de la spirale dans laquelle ils se sont engagés. Je poursuivrai certainement la lecture de ce cours, qui me paraît extrêmement intéressant et actuel.

Pour reprendre une expression déjà utilisée tout à l'heure, le joueur qui essaie de s'en sortir ressemble à Sisyphe mais, contrairement à ce que Camus écrivait, il ne faut pas « imaginer Sisyphe heureux ».

*(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)*

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Jodogne.

**Mme Cécile Jodogne, ministre.-** Madame Yacoubi, vous avez bien rappelé les constats et les enjeux de l'addiction aux jeux. Madame Maison, vous avez un peu élargi le débat à l'histoire du jeu et aux motivations profondes des joueurs et vous avez cité Serge Minet.

Un groupe de travail relatif aux jeux de hasard et d'argent se réunit régulièrement dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) de la santé publique et plus spécifiquement dans la Cellule générale de politique drogues (CGPD) qui reprend toutes les thématiques et politiques liées aux addictions.

Le rapport du Conseil supérieur de la santé m'est parvenu, mais il me paraît nécessaire de vous apporter deux précisions. Premièrement, ce rapport est en cours d'analyse par les différentes parties prenantes à ce groupe de travail, à savoir les autorités fédérales et celles des entités fédérées. Le groupe doit encore se réunir à plusieurs reprises au printemps pour évoquer ce point. Je ne peux donc pas encore vous faire part d'une analyse définitive de ce rapport.

Deuxièmement, la législation sur les jeux de hasard relève du niveau fédéral. Selon mes informations, plusieurs arrêtés royaux sont en projet, mais je ne connais pas encore leur contenu ni leurs orientations. Il me semble dès lors prématuré et difficile, dans le cadre des compétences de la Commission

communautaire française, de réaliser à ce stade les recommandations émises dans ce document.

Ces recommandations se déclinent en quatre grandes catégories. La première aborde le développement de la recherche, au moyen d'études qui devraient être menées au niveau national, ou par la mise à disposition des chercheurs de données provenant des opérateurs, ce qui relève de la compétence fédérale.

Le deuxième type de recommandations concerne l'offre de jeux, la publicité et le contrôle de l'accès, notamment pour les mineurs ou les personnes présentant un problème de jeu. Il s'agit à nouveau d'une compétence fédérale sur laquelle je n'ai aucune prise.

Le troisième mode d'intervention porte sur une meilleure connaissance de la problématique par le public et les professionnels, notamment de la santé mentale. Si la Commission communautaire française a des compétences dans ce domaine, il me semble important de partir d'une vision concertée avec les autres niveaux de pouvoir. Comme je vous le disais, le groupe de travail de la CIM de la santé publique mène cette réflexion.

Enfin, un dernier type de recommandations vise le renforcement de l'offre de soins via la création de centres spécialisés bénéficiant de conventions INAMI et de groupes d'entraide, le renforcement et la pérennisation de l'offre en ligne, et la différenciation de l'offre de soins.

Le rapport précise que la concrétisation de ces mesures nécessite la collaboration des secteurs de l'économie, de la justice, de la recherche, de la santé et des affaires sociales qui devront nécessairement se concerter.

Venons-en maintenant à votre question sur la publicité. Comme vous - et j'espère que cet avis sera partagé largement au sein de cette assemblée -, je regrette que certaines pratiques de marketing agressives et que des publicités à caractère sexiste puissent encore exister, a fortiori lorsqu'elles concernent un produit addictif aux conséquences potentiellement désastreuses.

Malheureusement, je n'ai que peu de leviers face à cette problématique qui ne relève pas des compétences de la Commission communautaire française et, une nouvelle fois, je ne peux que vous répéter que les réponses à donner ne pourraient l'être dans le seul cadre de la Commission communautaire française. Je vous renvoie dès lors à cette concertation de l'ensemble des entités et surtout à l'autorité fédérale, qui a une prise directe sur cette problématique et sur les législations éventuelles en matière de publicité dans ce domaine.

Par contre, je salue la volonté des plus grands opérateurs présents sur le marché - BAGO rassemble 70% des professionnels et organisateurs de jeux - de mener des campagnes de sensibilisation et d'information sur les risques liés au jeu. Cette conscientisation et cette responsabilisation des acteurs économiques me paraissent intéressantes et louables, même s'il faudrait aller plus loin en matière législative.

J'ai en effet soutenu en 2016, avec ma collègue Fadila Laanan, le projet de théâtre-action du Collectif Libertalia, qui avait pour but de sensibiliser les jeunes fréquentant l'Institut Redouté Peiffer aux dangers des réseaux sociaux et d'internet en général. Mais si des liens évidents existent avec la dépendance aux jeux de hasard, ne serait-ce que par la multiplication des sites web, la problématique traitée n'était pas exactement la même, puisqu'on parlait d'addiction aux réseaux sociaux.

À ce jour, je n'ai pas reçu de proposition de nouveau projet visant la dépendance au jeu. À ce titre, je vous rappelle que la

Commission communautaire française n'est pas à même d'activer elle-même des politiques : nous soutenons des associations qui présentent des projets, mais nous n'intervenons pas directement pour mener une campagne de sensibilisation ou imposer des projets.

La Commission communautaire française n'est pas non plus en mesure d'entreprendre une action directe pour limiter l'accès des mineurs au réseau internet.

Cela ne veut pas dire que les besoins n'existent pas, ni que les acteurs de terrain sont inactifs dans ce domaine.

En effet, la dépendance aux jeux de hasard est, comme son nom l'indique, une dépendance parmi d'autres. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer, dans le cadre d'une interpellation de M. Uyttendaele sur la prévention de la cyberdépendance, les actions de l'asbl Le Pélican en faveur de personnes souffrant d'une problématique de jeu pathologique.

J'avais également évoqué le rôle d'Infor-Drogues et j'y ajoute toutes les interventions que peuvent mettre en place d'autres services actifs en matière de toxicomanie ou des services de santé mentale.

À mon avis, il n'est d'ailleurs pas souhaitable que les problématiques, souvent multiples chez une même personne, soient traitées séparément par des structures différentes. Cela nuirait à la fois à l'efficacité des interventions et à la bonne utilisation des moyens publics. Nous travaillons avec des associations qui traitent de multiples addictions. Il est bon qu'elles ne soient pas hyperspécialisées dans un seul type d'addiction.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe DéFI)*

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Yacoubi.

**Mme Kenza Yacoubi (PS).-** Je retiens de vos différentes réponses que de nombreux aspects dépendent des autres entités et que nos marges de manœuvre sont limitées. J'espère que le rapport en cours d'élaboration permettra une réflexion et donnera une impulsion pour mener des actions.

Je voudrais souligner l'importance de la sensibilisation, car une fois que les consommateurs sont malades, il est plus difficile d'agir, comme pour toute autre pathologie. Il faut donc d'abord viser les jeunes et mettre en place une politique régionale de prévention. Vous dites que les associations doivent porter les projets, mais nous pourrions collaborer, notamment avec la Belgian Association of Gaming Operators (BAGO), dont vous avez salué le travail.

**Mme Cécile Jodogne, ministre.-** C'est une association de professionnels, qui est encore à un niveau différent. Il faut saluer son travail, mais je ne pense pas que nous pourrions la subventionner.

**Mme Kenza Yacoubi (PS).-** Je parle d'un contact et d'un échange, car cette association est sur le terrain. C'était l'une de mes questions.

**Mme Cécile Jodogne, ministre.-** Nous n'avons, à ce stade, pas de contact avec elle. Les associations construisent des projets et connaissent le travail de BAGO.

**Mme Kenza Yacoubi (PS).-** Le triplement du nombre de personnes concernées est inquiétant. Il faut se concentrer sur cette problématique.

**Mme la présidente.-** Mme Maison m'a envoyé le cours de Serge Minet, que je peux vous transférer. Nous pourrions réfléchir à la manière d'approfondir cette question.

**Mme Kenza Yacoubi (PS).-** Très bien, merci.

**Mme la présidente.-** L'incident est clos.

## LA SANTÉ MENTALE À BRUXELLES

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE  
EN CHARGE DE LA SANTÉ**Mme la présidente.-** La parole est à M. du Bus de Warnaffe.**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** Jeudi dernier se tenait dans les locaux de la Bibliothèque royale une conférence de presse sur la santé mentale à Bruxelles, organisée par la Fédération des associations de médecins généralistes de Bruxelles.

Celle-ci a dressé un tableau particulièrement intéressant de la situation des patients souffrant de problèmes de santé mentale à Bruxelles, en précisant le contexte bruxellois que nous connaissons tous ici - les problèmes de paupérisation, la croissance démographique - et en rappelant quelques éléments que je vais vous citer. Ceux-ci permettent d'expliquer pourquoi les problèmes de santé mentale connaissent une réalité accrue et problématique à Bruxelles.

Plus de 30% des citoyens bruxellois en ordre de mutuelle ne se rendent jamais chez le médecin généraliste. C'est un constat interpellant, car le généraliste est le premier interlocuteur incontournable. De plus, nous connaissons la situation de pénurie de médecins généralistes. Les patients assurés sont deux fois plus nombreux que dans le reste du pays à avoir un contact avec un médecin uniquement au travers des services d'urgence.

Le multiculturalisme de notre capitale a un impact sur la pratique de la médecine : il faut communiquer dans la langue du patient, tenir compte des représentations culturelles du corps et de la maladie et prendre en charge des problèmes de santé liés notamment aux coutumes alimentaires et religieuses. De plus, nous assistons à renouvellement important de la population qui nécessite un processus continu d'éducation à la santé.

La densité croissante de la population, le manque de logements abordables et l'occupation de logements vétustes sont également des facteurs qui ont un impact non négligeable sur l'état de santé de la population précarisée.

Quatre personnes sur dix présentent des difficultés psychologiques en Région bruxelloise. C'est beaucoup. Une psychopathologie est relevée chez 32% des plus faiblement scolarisés, contre 17% parmi les diplômés de l'enseignement supérieur.

Les acteurs de la santé ont pointé les difficultés d'accès aux soins de santé mentale :

- le manque de reconnaissance du rôle central de la médecine générale dans cette problématique ;
- le sous-financement flagrant du secteur face à l'explosion des demandes de prise en charge ;
- le manque de lits psychiatriques, de spécialistes référents et d'organisations de soutien aux malades atteints d'affections psychiatriques ;
- la difficile coordination entre généralistes et spécialistes ;
- la complexité institutionnelle bruxelloise ;
- le labyrinthe d'offres où se perdent professionnels et patients.

Si les acteurs ont dressé un tableau particulièrement sombre de la réalité médicale bruxelloise, les réponses à ce véritable cri d'alarme ne s'inscrivent pas seulement dans les

compétences de la Commission communautaire française. Le constat cible en effet avant tout les réponses médicales, qui relèvent de la Commission communautaire commune. D'autres niveaux politiques, comme le fédéral, sont aussi concernés, mais la Commission communautaire française doit pouvoir entendre ce cri d'alarme.

À votre niveau, le Plan pluriannuel de promotion de la santé a aussi pour mission de prévenir l'émergence des problèmes de santé, tout autant que de santé mentale. Nous en avons parlé lors de votre récente présentation de la déclinaison opérationnelle du nouveau Plan de promotion de la santé, qui nous a permis de mieux cerner les priorités. Les enjeux de santé mentale y sont pris en considération.

Avez-vous pris connaissance de l'état des lieux dressé par les médecins généralistes, de leurs constats et de leurs pistes de solution ? Dans quelle mesure vous est-il possible d'articuler de manière crédible certaines de ces pistes avec le Plan pluriannuel de promotion de la santé aujourd'hui approuvé ?

Nous pouvons en discuter dans notre assemblée, car nous ne sortons pas de notre champ de compétence. Nous travaillons sur la promotion et la prévention de la santé. La conférence de presse que j'ai évoquée alimente un débat qui nous est particulièrement cher.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH)*

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Moureaux.**Mme Catherine Moureaux (PS).-** Sans grande surprise, je vais abonder dans le sens de mon collègue M. du Bus de Warnaffe. Je le remercie d'avoir introduit cette interpellation, et je remercie surtout les auteurs du livre noir, qui sont mes confrères, puisque cette initiative émane de la Fédération des associations de médecins généralistes de Bruxelles (FAMGB).

Ce livre noir annonce en fait les recommandations qui viendront plus tard dans un livre blanc. Si l'on s'arrête un instant sur le début de ce livre noir, on peut lire en sous-titre : « Chronique inédite et édifiante des conséquences du sous-financement structurel de la première ligne de soins en santé mentale et des politiques de bien-être à Bruxelles, capitale de l'Europe, début du vingt-et-unième siècle ». Cela se veut évidemment, à l'image du titre, un livre-choc.

En tout cas, les mots utilisés traduisent bien la souffrance en jeu, non seulement celle des patients, mais aussi des soignants. Notre première ligne de soins est aujourd'hui en grande difficulté face à cet aspect des pathologies en santé mentale.

Ce livre noir souligne que la santé mentale devient le premier motif des consultations des médecins généralistes. La médecine générale est l'entonnoir de toutes ces souffrances. Les auteurs livrent des témoignages poignants, des témoignages de la réalité de terrain, des vignettes cliniques. Et ces vignettes, je vous invite, Madame la ministre, à en prendre connaissance parce qu'elles valent mieux que de longs discours. Je vois que vous avez le livre devant vous. Vous l'avez lu, c'est excellent.

Selon la FAMGB, les médecins généralistes sont aujourd'hui à Bruxelles des témoins impuissants des carences du système et d'un sous-financement structurel de la première ligne de soins.

Le livre noir entend interpellier le monde politique et la société civile sur les grandes difficultés d'accès aux soins en santé mentale à Bruxelles et faire reconnaître le rôle central de la médecine générale dans cette problématique. Par ailleurs, un point central est mentionné en termes de politiques publiques : la non-adéquation du financement public à la réalité bruxelloise.

En effet, le projet Psy 107 semble vraiment difficile à mettre en œuvre à Bruxelles, en raison de la précarisation d'une population en augmentation croissante, ainsi que du recueil, à Bruxelles, d'un tiers de l'immigration en Belgique. La capitale de l'Europe abrite, selon ses médecins, une population tout à fait spécifique, qui fait exploser les problématiques médico-sociales, et donc les besoins en soins qui y correspondent.

Le livre noir souligne, concernant le projet Psy 107, que la capitale souffre déjà d'un manque de lits en psychiatrie. Il est difficile d'envisager, dans le cadre de ce projet, d'en fermer encore pour développer des équipes ambulatoires, comme le veut la réforme des soins de santé mentale, même si les auteurs se reconnaissent pleinement dans la volonté de désinstitutionnaliser et d'aller vers davantage de services ambulatoires et de moins de lits psychiatriques. Pour eux, on ne pourrait répondre adéquatement aux défis actuels, en raison d'un sous-financement structurel des soins et des structures d'accompagnement, d'une pénurie de spécialistes référents et des difficultés de coordination entre généralistes et spécialistes.

Le livre noir démontre que le généraliste se sent négligé, sans reconnaissance de son implication et sans soutien spécialisé, alors qu'il juge que c'est indispensable. Je partage ce constat : c'est indispensable dans des situations complexes, alors qu'il est un acteur primordial de la prise en charge d'un patient atteint de troubles mentaux.

Voici quelques-uns des nombreux obstacles affrontés quotidiennement par la première ligne : centres de santé mentale saturés, labyrinthe d'offres dans lequel aussi bien patients que professionnels se perdent, nombreuses lacunes dans l'offre de soins pour les troubles de santé mentale, difficulté de résoudre à la fois les problèmes psychiques et sociaux, incapacité des autorités à tenir compte de la complexité du système.

La dimension de proximité et d'accessibilité de la médecine générale de premier recours est indéniable. Elle explique pourquoi la médecine générale de première ligne voit défiler tant de troubles de santé mentale, souvent liés à la grande précarité, à des problèmes somatiques ou de dépendance.

Pour conclure, la médecine générale attend beaucoup de la réforme Psy 107, et la Fédération des associations de médecins généralistes de Bruxelles (FAMGB) adhère pleinement à la philosophie de cette réforme. Cependant, si l'enjeu est de soigner les patients au plus près de leur milieu de vie, de leur assurer les meilleurs soins et une plus grande intégration dans la société, cela nécessite d'entendre la réalité du terrain.

Avez-vous pris connaissance des douze revendications que les médecins généralistes formulent dans le livre noir, avec un besoin de soutien, de liaison avec la deuxième ligne et de formation ? Les recommandations consignées à la fin du livre noir préfigurent un livre blanc comprenant des pistes d'action pour améliorer la prise en charge des problèmes de santé mentale dans la capitale. À ce stade, comment comptez-vous contribuer à intégrer celles-ci à la fois dans le cadre de votre Plan de promotion de la santé et dans celui du Plan de santé bruxellois ?

*(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.**- La parole est à M. Colson.

**M. Michel Colson (DéFI).**- Le livre noir de la santé mentale à Bruxelles illustre de manière poignante et édifiante le vécu des médecins généralistes sur le terrain. Partant, il met en lumière le rôle fondamental des médecins généralistes auprès des patients atteints de troubles mentaux.

Les témoignages de situations quotidiennes de détresse psychologique et les difficultés mises en exergue ne peuvent nous laisser insensibles. Centres de santé mentale saturés, délais de prise en charge à rallonge, lacunes dans l'offre de santé mentale, notamment de spécialistes, complexité des liens entre problèmes psychiques et sociaux, la liste des difficultés évoquées est impressionnante.

Le livre noir de la santé mentale démontre également que l'accès aux médecins généralistes n'est pas une réalité pour beaucoup de nos concitoyens en difficulté psychologique.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène. J'aimerais attirer votre attention sur l'une d'elles, qui transparaît dans les témoignages, à savoir la précarité. De fait, il existe un lien intrinsèque entre précarité et difficulté d'accéder à des soins de santé, avec pour conséquence dramatique la dégradation de l'état de santé de la personne. Pour mémoire, mes collègues l'ont rappelé, un tiers de la population bruxelloise vit avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté.

Notons que, si la pauvreté nuit gravement à la santé, elle a également des conséquences psychologiques : stress permanent, perte d'espoir, perte de confiance en soi, peur de l'avenir proche, colère.

Face à ces patients en grande difficulté, les médecins généralistes et tous les acteurs socio-sanitaires de première ligne sont dans le dénuement faute de relais adéquat ou suffisant des services spécialisés.

Une réforme de la politique de santé mentale, très attendue par les acteurs de terrain, est en cours en Belgique. Elle vise à soigner les patients aux troubles psychiques au plus près de leur milieu de vie afin d'assurer leur intégration dans la société. Le livre noir propose douze recommandations pour engager une réflexion sur la santé mentale à Bruxelles. Quels leviers ont été, ou pourraient, être activés par le biais de vos compétences dans notre Commission communautaire française ?

*(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)*

*(Mme Michèle Carthé, première vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Geraets.

**Mme Claire Geraets (PTB\*PVDA-GO !).**- Ayant travaillé comme médecin généraliste pendant des dizaines d'années à Bruxelles, je ne peux que soutenir et souligner l'importance de la démarche de mes collègues concernant la santé mentale.

Les journalistes n'ont repris que les exemples les plus médiatiques, les urgences quotidiennes qui ne trouvent pas de solution. Et je cite en vrac : l'épuisement professionnel chez une femme de 35 ans, la psychose d'une adolescente, la dépendance aux benzodiazépines, une psychose grave avec refus de soins, etc.

Mais toute consultation, demande d'aide ou de soin s'accompagne d'accompagnement en santé mentale, qui est assurée au quotidien par les thérapeutes. Le livre noir ne met en lumière que la partie émergée de l'iceberg, la plus visible et finalement la plus violente de la misère dans le domaine.

Il se termine par douze recommandations, dont j'aimerais en souligner deux : la douzième et la première. La dernière recommandation demande de promouvoir et - c'est écrit en gras et en majuscules - soutenir financièrement les politiques de bien-être, avec une priorité à l'enseignement, au logement, à l'environnement et à la sécurité.

Oui, pour être bien dans sa tête, il faut bénéficier d'un enseignement de qualité, d'un bon logement, d'un

environnement sain et se sentir en sécurité d'emploi, de séjour et de vie. Si tous ces éléments ne sont pas assurés, la santé mentale de la personne ne peut pas aller bien.

Mais quand, indépendamment de ces facteurs, la maladie mentale s'installe quand même, avoir un bon logement, un environnement de qualité et se sentir en sécurité sont indispensables à la reconstruction.

La première recommandation demande d'assurer le soutien des médecins généralistes confrontés à des problématiques lourdes en santé mentale, en mettant à leur disposition un centre d'appel accessible 24 heures sur 24. Un tel outil a existé dans le passé. Dénommé Éole, il avait été mis sur pied en 2002 à l'initiative des services de santé mentale bruxellois et des services psychiatriques du réseau Iris. Il s'agissait d'un appui téléphonique aux professionnels de la santé confrontés aux urgences et crises psychiatriques à Bruxelles. Cette recherche-action a été stoppée du jour au lendemain sous prétexte que les médecins n'y faisaient pas assez appel. Personnellement, je peux dire qu'elle m'a été bien utile dans de nombreuses circonstances.

Si ceci revient à l'ordre du jour, c'est que le manque s'en fait cruellement sentir. Puisqu'il s'agissait d'une recherche-action, les bilans doivent être disponibles pour mettre sur pied une nouvelle initiative. D'ailleurs, il ne faudrait pas croire que les médecins généralistes sont restés inactifs devant cet océan de besoins. Le livre noir n'a pas surgi de nulle part : il est un ultime appel à l'aide, en désespoir de cause.

Les médecins généralistes ont spontanément pris d'autres initiatives pendant toutes ces années. Par exemple, le cercle de généralistes dont je faisais partie à Schaerbeek a mis sur pied, il y a longtemps déjà, des rencontres régulières avec des équipes psychiatriques ambulatoires et hospitalières de la commune et des hôpitaux proches. Ces rencontres ont toujours lieu aujourd'hui. On peut certainement en tirer des conclusions et voir s'il existe d'autres initiatives, ailleurs à Bruxelles, à soutenir et à multiplier.

Avez-vous pris connaissance du livre noir, de ses conclusions et de ses recommandations ? Comptez-vous prendre des initiatives dans le cadre de vos compétences et lesquelles ?

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Jodogne.

**Mme Cécile Jodogne, ministre.-** J'ai bien évidemment pris connaissance avec beaucoup d'attention du livre noir de la santé mentale, publié par la Fédération des associations de médecins généralistes de Bruxelles (FAMGB). C'est une véritable sonnette d'alarme. En effet, à travers les nombreux témoignages retranscrits dans cet ouvrage, les médecins généralistes veulent attirer l'attention sur les conséquences de ce qu'ils nomment « le sous-financement structurel de la première ligne de soins en santé mentale et des politiques de bien-être à Bruxelles ».

Ils rappellent, dans un premier temps, comme vous l'avez fait, l'ampleur des besoins en santé mentale à Bruxelles, en citant les multiples déterminants qui vont de la précarité aux parcours migratoires en passant par le burn-out, les problèmes de logement ou encore l'isolement social.

Ensuite, ils établissent un diagnostic particulièrement sévère de l'offre en santé mentale : médecins généralistes démunis, services spécialisés saturés, travail en silo des professionnels de différents secteurs, etc. Ils rappellent également les inégalités sociales qui existent tant dans la prévalence des troubles mentaux que dans les difficultés d'accès aux soins.

Ils estiment que les réformes fédérales des soins de santé mentale pourraient apporter certaines solutions en remplissant

trois conditions : un financement structurel suffisant du secteur, une reconnaissance effective du médecin généraliste en l'intégrant au pilotage de la réforme, et une collaboration véritable entre les médecins généralistes et la deuxième ligne de soins hospitaliers ou ambulatoires.

On le voit, face à ce diagnostic sévère, la FAMGB plaide pour des solutions globales à différents niveaux. Il s'agit notamment de consacrer davantage de moyens financiers au renforcement du secteur de la santé mentale et, au-delà, des politiques liées au bien-être. Il s'agit aussi de favoriser des manières différentes de travailler, notamment au niveau des articulations entre la première et la deuxième ligne. Enfin, il s'agit de reconnaître le rôle primordial du médecin généraliste comme acteur de la santé mentale.

Comme vous le soulignez, la santé mentale est de la responsabilité de plusieurs niveaux institutionnels : le fédéral, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française, mais aussi la Vlaamse Gemeenschap, pour ce qui concerne Bruxelles, exercent chacun des compétences en la matière. Vous me demandez en quoi le Plan de promotion de la santé peut contribuer à définir des pistes de solution. J'élargirai votre question au champ plus global des politiques de santé de la Commission communautaire française. En effet, le Plan de promotion de la santé n'en constitue qu'une partie.

Tout d'abord, je souhaiterais rappeler brièvement l'action de la Commission communautaire française en matière de santé mentale, en commençant par les 22 services de santé mentale qui sont à ce jour agréés en ambulatoire, ce qui correspond à un budget annuel total d'environ 16 millions d'euros. Ce montant représente plus de 50% du budget consacré aux services ambulatoires, qui est d'environ 29 millions d'euros.

Par ailleurs, parmi les réseaux ambulatoires agréés pour une période de trois ans (2018-2020), huit concernent la santé mentale et représentent un budget de 434.000 euros. Les deux services d'accueil téléphonique agréés - le Centre de prévention du suicide et Télé-Accueil -, qui sont aussi des acteurs de la santé mentale, représentent un budget d'environ 850.000 euros. Il faut ajouter à cela les projets de santé mentale soutenus en initiatives, dont le budget s'élevait à environ 760.000 euros en 2017.

Je mentionnerai enfin les projets de promotion de la santé mentale financés dans le cadre de l'appel à projets basé sur le Plan de promotion de la santé. Ces projets visent à agir sur les déterminants de la santé dans une optique d'amélioration du bien-être. Ils recourent à des approches innovantes, comme l'art-thérapie, et mettent l'accent sur la participation active des publics concernés.

Ensemble, ces budgets totalisent un montant d'environ 18 millions d'euros. Cela représente 40% du budget de la santé de la Commission communautaire française, qui est de 45,5 millions d'euros. Nous pourrions y ajouter les projets portant sur l'assuétude, souvent liée à la santé mentale.

Il ne s'agit bien entendu que d'une partie de l'offre disponible en la matière à Bruxelles. Il faut y ajouter les différents types de lits dans les hôpitaux généraux et psychiatriques, les lits en maisons de soins psychiatriques, les places en initiatives d'habitation protégée (IHP), ainsi que les équipes mobiles de soins psychiatriques à domicile.

À Bruxelles, cette offre, bien qu'importante et diversifiée, ne couvre pas l'ensemble des besoins. Ceux-ci sont énormes et ne font que croître dans le contexte social actuel.

À côté du constat d'un manque de moyens, la FAMGB présente douze points de recommandations et de revendications qu'elle détaillera ultérieurement :

- mise en place d'un guichet d'assistance 24h/24 pour soutenir les généralistes dans les prises en charge lourdes ;
- mise en service d'un numéro vert unique pour faciliter l'accès des généralistes aux hôpitaux ;
- systématisation du feedback des médecins spécialistes vers le généraliste ;
- mise en place d'un comité pluraliste chargé d'évaluer la prise en charge des patients ;
- organisation de rencontres locales entre structures et intervenants ;
- intégration de soignants spécialisés au sein des cabinets de médecine générale ;
- reconnaissance du médecin généraliste comme acteur incontournable de la santé mentale ;
- meilleure accessibilité des soins spécialisés en santé mentale ;
- meilleure coordination des différentes structures d'aide sociale et psychologique ;
- mise en réseau de tous les intervenants de la société civile autour du patient ;
- répartition des budgets hors considérations communautaires ;
- promotion et soutien financier aux politiques de bien-être, avec comme priorité l'enseignement, l'environnement, le logement et la sécurité.

Ces douze points relèvent de registres très différents et mobilisent des responsabilités politiques à différents niveaux. En ce qui concerne la Commission communautaire française, nous n'avons pas de prise sur le secteur hospitalier, ni, de manière directe sur la médecine générale.

Par contre, plusieurs de ces recommandations portent sur l'évolution nécessaire des rapports entre les différents acteurs concernés par la santé mentale. Elles mettent en évidence la nécessité, pour ces acteurs, d'être davantage en lien, de se parler, de se connaître et de travailler ensemble. Elles sont complétées par une revendication portant sur la reconnaissance du médecin généraliste comme acteur incontournable de la santé mentale.

Sur ce plan, j'estime que les politiques de santé de la Commission communautaire française sont directement concernées. Les réseaux de santé agréés pour trois ans visent précisément à rassembler des professionnels issus d'institutions et de disciplines différentes, pour trouver ensemble des manières plus efficaces et innovantes de prendre en charge des demandes de patients de plus en plus complexes. Cela implique de reconnaître chacun dans ses spécificités et dans son rôle particulier.

Les réseaux de santé mentale sont ainsi constitués d'institutions diverses du social et de la santé. La médecine générale y est, pour le moment, surtout présente à travers les maisons médicales. Les associations de médecins généralistes commencent à s'y intégrer, mais il existe sans doute là une certaine marge de progression et il serait utile de déterminer comment les réseaux peuvent davantage se faire connaître auprès des médecins généralistes. Par ailleurs, certains constats et certaines recommandations formulés par la FAMGB portent sur l'accessibilité des services spécialisés que sont, entre autres, les services de santé mentale. Il y a question de listes d'attente liées à la saturation des services, mais aussi de l'instauration de services à bas seuil d'accès.

*(Mme Julie de Grootte, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

Le secteur ambulatoire est sensible à la question de l'accessibilité. C'est d'ailleurs un des thèmes qui a été travaillé dans le cadre de la démarche d'évaluation qualitative. J'y suis également sensible à travers les politiques de proximité, à propos desquelles je me suis déjà souvent exprimée. Nous devons en permanence rappeler ces exigences de proximité et d'accessibilité et trouver les moyens de les concrétiser.

Je voudrais également rappeler que des outils sont disponibles pour soutenir les acteurs concernés par la santé mentale à Bruxelles. Un bel exemple en est le tout récent guide publié par le réseau « Santé mentale en exil », guide intitulé « Accès à l'aide en santé mentale pour personnes exilées en Région bruxelloise ». Il s'adresse aux travailleurs de première ligne souhaitant offrir une prise en charge adaptée aux spécificités de ce public.

Pour conclure, vous l'aurez compris, je partage une bonne partie des constats réalisés par la FAMGB et je pense que le secteur de la santé mentale dépendant de la Commission communautaire française doit aussi s'y retrouver. À côté du constat du manque de moyens, les recommandations formulées vont dans le sens d'une évolution des pratiques professionnelles, qui doivent plus que jamais s'ouvrir à davantage de multidisciplinarité et d'intersectorialité.

La santé mentale ne peut être réservée à quelques spécialistes, elle est l'affaire de tous, chacun devant prendre sa part en fonction de son rôle et de ses capacités. J'ai la conviction que les pratiques ont déjà évolué dans ce sens, mais comme je vous l'ai dit, il existe sans doute encore une marge de progression. Je suis évidemment à l'écoute des acteurs à ce sujet.

Je pense également que ce livre noir doit être l'occasion de plus de dialogue entre les acteurs : les médecins généralistes ont des choses à dire aux psys (psychologues, psychiatres, etc.), et ces derniers ont également des choses à dire aux médecins généralistes. Je plaide pour une écoute et un dialogue mutuels. Ce dialogue doit être soutenu et encouragé par les pouvoirs publics qui, à leur tour, doivent dialoguer entre eux pour s'approprier les recommandations du terrain, pour en débattre et pour traduire ensemble de manière concrète celles qui font consensus.

Tout cela étant dit, je voudrais terminer sur une note plus optimiste. Je pense en effet qu'il est utile de rappeler la densité, la richesse, la diversité et le dynamisme du tissu socio-sanitaire bruxellois. Nous devons saluer l'engagement de tous les acteurs qui, au quotidien, œuvrent en faveur d'un mieux-être de la population dans son ensemble et des publics les plus vulnérables en particulier.

Je voudrais ajouter une chose concernant la réforme Psy 107, dont ont parlé deux intervenants. Cette réforme concerne deux volets : le volet adulte et le volet enfant-adolescent. Ces réformes en cours sont suivies par la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, qui travaillent pour faire valoir les spécificités propres à notre Région. J'en citerai particulièrement trois : la diversité des dispositifs en santé mentale, auxquels je viens de faire allusion, la concentration de certains problèmes à Bruxelles, notamment en termes de diversité culturelle pour ne citer que celui-là, et aussi le gel des lits versus les équipes mobiles. Trois points sur lesquels la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune attirent l'attention des personnes qui sont en train de travailler à cette réforme Psy 107.

Voilà pour ma réponse sur ce sujet qui, vous l'aurez compris, me touche effectivement. C'est un sujet essentiel et nous

veillerons à pouvoir améliorer les pratiques qui sont en cours, voire à en instituer de nouvelles.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** Je vous remercie de votre longue réponse. Mes collègues et vous-même avez souligné les problèmes rencontrés par les intervenants, les médecins eux-mêmes, ainsi que leur propre souffrance. D'ailleurs, la conférence de presse a commencé par un sketch mettant en scène des patients et des intervenants de santé, qui montrait l'impuissance du médecin généraliste face à la forme de délire que présentait le patient dans une consultation fictive.

Je vous remercie d'avoir élargi le débat au-delà du décret relatif à la promotion de la santé en rappelant l'importance des réseaux de santé mentale et leur difficile articulation avec les médecins généralistes.

Une révolution culturelle est en marche. Les intervenants à la conférence de presse ont indiqué que le travail en équipe et en réseau se déployait. Lorsque le cas d'un patient est étudié, tous les intervenants autour de la table se retrouvent sur un pied d'égalité, et le médecin n'apparaît plus comme le détenteur du savoir face à d'autres acteurs comme les psychologues, les assistants sociaux ou les infirmiers. Ils travaillent ensemble, dans un esprit de reconnaissance mutuelle de leurs compétences.

Le livre noir entend dénoncer une situation alarmante. Il précède le livre blanc qui proposera des pistes d'actions au monde politique. L'idée est de tisser des liens rapides pour impliquer les décideurs. Ne serait-il pas judicieux d'organiser, en commission de la Santé de la Commission communautaire française, l'audition des auteurs de ce livre noir de la santé mentale pour débattre plus largement des solutions et de l'implication croissante du politique ? J'adresse cet appel à la présidente de la commission de la Santé.

**Mme la présidente.-** Elle y est attentive. Nous pourrions en discuter au Bureau élargi prévu vendredi prochain.

L'incident est clos.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

### LE TRANSPORT SCOLAIRE D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

DE MME MAGALI PLOVIE

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE  
EN CHARGE DU TRANSPORT SCOLAIRE

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Plovie.

**Mme Magali Plovie (Ecolo).-** Unia, le Délégué général aux Droits de l'enfant et la Ligue des familles ont organisé cette semaine un débat qui a bénéficié d'une large couverture médiatique. Ainsi, nous avons pu entendre des enfants qui partaient très tôt à l'école, avant six heures du matin, pour revenir très tard, après dix-huit heures, dans des conditions compliquées. L'accompagnement pose aussi question.

Ces trois organismes ont voulu organiser un colloque pour conscientiser tant les politiciens que les structures et les médias. Il est intéressant d'y revenir lors des questions d'actualité.

Avez-vous pris connaissance de leurs revendications et propositions ? Qu'avez-vous déjà fait pour améliorer cette situation qui n'est pas neuve ? Comment avancent les accords de coopération ?

Je voudrais donc faire le point avec vous sur les progrès réalisés pour résoudre ce problème. La situation est très difficile pour les élèves en situation de handicap. Il y a également un problème d'accompagnement dans les bus : à la radio, le délégué général aux droits de l'enfant avait souligné la nécessité d'augmenter le nombre des bus, qui devraient être plus petits, et d'améliorer l'accompagnement et la formation des accompagnants.

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Laanan.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.-** Il est difficile de répondre brièvement à une question aussi importante. Il est clair que le 7 mars, mon administration et mon cabinet étaient présents à ce débat sur le transport scolaire organisé par Unia, la Ligue des familles et le délégué général aux droits de l'enfant.

La réduction du temps de trajet entre la maison et l'école est une des priorités de notre déclaration de politique communautaire. La Commission communautaire française transporte quotidiennement 3.000 élèves de la maison à l'école, tandis que 2.000 autres enfants disposent d'un abonnement scolaire et prennent eux-mêmes les transports scolaires. Nous faisons énormément d'efforts pour assurer la qualité de nos services, même si nous désirons encore progresser en la matière. Nous avons notamment augmenté les budgets du transport scolaire ainsi que le nombre de circuits et d'accompagnateurs. Nous sommes très attentifs à l'ensemble du charroi pour faire en sorte que tous ces enfants jouissent du meilleur confort possible et du bien-être qu'ils sont en droit d'attendre dans une société comme la nôtre.

Bien entendu, en plus de renforcer et de revaloriser les agents accompagnateurs des enfants, nous avons mis en place un certain nombre d'incitants, notamment en termes de formation, grâce auxquels ces agents bénéficient d'une prime à la formation pour améliorer le service.

Nous allons étudier les autres pistes qui ont été mises en évidence à l'occasion de ce colloque. Bien entendu, nous le ferons dans la mesure de nos moyens budgétaires, la Commission communautaire française étant une entité qui ne bénéficie pas d'un pouvoir fiscal. Il n'est pas toujours évident de répondre à la totalité des revendications mises sur la table, mais il s'agit clairement pour nous d'une priorité. Pour avoir dégagé des moyens afin de renforcer ce service, je pense avoir démontré mon implication ainsi que celle de mon administration.

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Plovie.

**Mme Magali Plovie (Ecolo).-** Effectivement, vous tenez compte de cette problématique importante. Malgré tout, la situation reste compliquée. Il est fondamental d'améliorer ces transports pour scolariser ces enfants et simplifier la vie des parents, qui ont aussi leurs obligations professionnelles.

Vous parlez de la formation : il est en effet important de disposer d'un bon encadrement. Le plus compliqué est encore de réduire le plus possible les durées de transport. Il est prévu d'augmenter le nombre de bus. Le délégué a mis en avant la question de l'inclusion. En effet, si cette question de durée se pose, c'est évidemment parce que, parfois, il faut se déplacer très loin. Il faudra y revenir et explorer les moyens de faciliter l'inclusion quand c'est possible ou, à tout le moins, d'améliorer la scolarité dans les écoles spécialisées. J'espère que nous y

reviendrons et qu'il y aura une avancée dans les accords de coopération.

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*

#### LES MUTILATIONS GÉNITALES

DE MME VIVIANE TEITELBAUM

À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE  
EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Teitelbaum.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).-** Une enquête de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) a récemment révélé que 17.273 femmes vivant en Belgique ont subi une mutilation génitale et que 8.644 femmes risquent de subir le même sort, soit quatre fois plus qu'il y a dix ans.

Une vaste campagne de sensibilisation et de communication est-elle à l'ordre du jour ? Arrive-t-on à communiquer avec les membres des familles qui voudraient résister à ces pratiques en protégeant les filles et les femmes ?

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Fremault.

**Mme Céline Fremault, ministre.-** J'ai pris connaissance avec intérêt et désolation des chiffres que vous mentionnez dans votre question. Il s'agit d'une estimation réalisée par le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) à la demande de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Elle atteste une forte augmentation du nombre de mutilations génitales par rapport à la période 2012-2016.

Selon les associations actives dans ce domaine, à savoir Intact et le GAMS, pareille situation s'explique essentiellement par l'arrivée, entre 2012 et 2016, de personnes issues de pays où les mutilations génitales féminines sont fréquentes, et par les naissances au sein de ces communautés.

Par ailleurs, depuis plus de deux ans, la Belgique doit faire face aux flux migratoires de personnes originaires de Syrie et d'Irak, mais aussi d'Afrique de l'Est (Érythrée et Somalie), région à forte prévalence de mutilations génitales. Les naissances dans ces communautés exposent davantage les fillettes au risque d'excision.

En 2016, j'ai mis en place un réseau social-santé qui combine les actions du GAMS et d'Intact, mais aussi d'une série d'acteurs comme la Free Clinic, le Planning Marolles, Ulysse et bien d'autres.

Les associations considèrent qu'une campagne à grande échelle ne serait pas la meilleure manière d'atteindre ces familles, et ce pour deux raisons. D'abord, comme ce sont des familles primo-arrivantes, il y a peu de chances qu'elles soient touchées par une campagne grand public. Ensuite, il existe un risque accru de stigmatisation de ces femmes que la question migratoire expose très fortement au racisme.

Maintenant que le réseau social-santé est opérationnel, les associations ont affiné toute une série d'outils, dont ce fameux kit sur les mutilations génitales, qui fonctionne très bien. En effet, les associations telles qu'Intact et le GAMS rencontrent, au sein des communautés, les personnes à profil de risque pour les mutilations génitales féminines. Le kit contient un passeport qui explique que l'excision est pénalement répréhensible en Belgique et que ces personnes doivent s'engager à ne pas en faire subir à leurs enfants. Il aborde aussi la question du retour.

Aujourd'hui, les associations considèrent qu'une campagne à grande échelle ne touchera pas les personnes concernées et qu'elle comporte en outre un risque de stigmatisation. Par

contre, le travail de terrain doit continuer, surtout compte tenu de l'augmentation du nombre de primo-arrivantes en provenance de pays où le taux de mutilations génitales est important.

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Teitelbaum.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).-** D'où l'importance aussi des parcours d'intégration. Mais vous confirmez donc que ces campagnes permettent d'atteindre suffisamment les personnes dans les familles ?

**Mme Céline Fremault, ministre.-** Pas les campagnes grand public, comme les affiches sur les bus. Par contre, les kits distribués sur le terrain par Intact et le GAMS atteignent bien leurs objectifs.

#### INTERPELLATIONS (SUITE)

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Van Goidsenhoven.

#### LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME DU 8 MARS 2018

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE  
EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).-** Je suis heureux de voir que cette question intéresse un nombre important de nos collègues, au vu de leur présence dans l'hémicycle.

Vous savez évidemment que la Journée internationale des droits de la femme a été célébrée hier en Belgique et partout ailleurs dans le monde. Même s'il est regrettable de devoir rappeler chaque année les efforts qui doivent être poursuivis dans notre société en matière d'égalité des genres et des sexes, c'est l'occasion que les responsables politiques doivent saisir pour dresser le bilan des progrès qui ont été ou non réalisés.

De nombreuses initiatives ont été organisées aux quatre coins de notre capitale. Elles dressent le même constat sur les défis quotidiens auxquels les femmes sont confrontées : la précarité, les violences conjugales, les situations de monoparentalité - le seul parent est très souvent une femme -, le harcèlement de rue, le harcèlement dans le milieu professionnel et tout autre comportement sexiste du même genre, etc.

Qu'il s'agisse de la Ville de Bruxelles, qui y a consacré une semaine entière d'activités, du centre culturel de Schaerbeek, de la commune de Saint-Josse ou d'autres manifestations des associations actives dans le secteur, les Bruxellois ont vivement et clairement exprimé leur intérêt et leurs inquiétudes sur les avancées à réaliser dans ce domaine.

Je félicite la présidente du Parlement francophone bruxellois pour avoir pris l'initiative d'organiser, le 1er mars dernier, un Jeudi de l'hémicycle sur les thèmes spécifiques des mariages forcés et des violences perpétrées à l'égard des femmes au nom de l'honneur.

Ainsi, je profite de l'occasion pour vous interroger sur le bilan des mesures et des actions de la Commission communautaire française en faveur de l'égalité des genres dans la société bruxelloise francophone. Quelles priorités du Collège seront concrétisées d'ici la fin de la législature ?

Aussi, je souhaiterais connaître les différentes associations qui, engagées dans ce combat, bénéficient d'un soutien, constant

ou ponctuel, financier ou non, pour mener à bien leurs campagnes de sensibilisation et leurs actions spécifiques dans la capitale. Je pense notamment à l'association Vie féminine, qui bénéficie du soutien de la Commission communautaire française.

Plus précisément, avez-vous, en collaboration avec votre homologue en charge de la culture et du sport, lancé des campagnes massives pour conscientiser les jeunes au problème grave du sexisme ?

Enfin, pouvez-vous dresser l'état des collaborations entre la Commission communautaire française et l'IEFH dans la lutte contre les discriminations fondées sur le sexe à Bruxelles ? D'autres initiatives, à l'instar du protocole de collaboration signé en 2013 par notre précédent ministre-président, ont-elles été lancées et avec quels résultats ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe MR)*

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme El Yousfi.

**Mme Nadia El Yousfi (PS).-** Le groupe socialiste ne pouvait pas ne pas prendre la parole à ce sujet, vu la journée d'hier, qui a été marquée par diverses prises de parole, divers positionnements. J'ai été parfois émue, parfois enthousiasmée et, je dois l'avouer, parfois déçue.

Le 8 mars est une journée importante, une journée qui nous rappelle à toutes et tous que nous vivons toujours dans un système patriarcal, où, en beaucoup de choses, les femmes ne sont pas les égales des hommes. Cette journée du 8 mars a également été l'occasion de mettre en avant des femmes inspirantes. Toutefois, je voudrais profiter de ce moment, et du fait que ne soyons plus le 8 mars, car les droits des femmes sont une lutte de tous les jours, pour rendre hommage aux femmes qui m'ont personnellement inspirée et qui, pour beaucoup, sont des anonymes.

Elles ont marqué mon parcours, elles m'ont transmis leur force, leur rage de vivre, leurs combats, mais aussi leurs souffrances. En effet, trop souvent nous, femmes, devons apprendre à nous méfier, à avoir peur. Cette peur peut revêtir de nombreuses formes. Cela peut être de petites peurs : peur de ne pas être assez forte, de ne pas être vue, de ne pas être reconnue... Ou de plus grandes peurs : peur dans l'espace public, peur de l'autre, peur des coups.

Madame la ministre, la ligne Écoute violences conjugales, outil développé par la Commission communautaire française dans le cadre de la promotion de l'encadrement des victimes de violences conjugales en partenariat avec la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, enregistre des pics d'appels durant les campagnes de sensibilisation.

Pourquoi ne pas lancer des campagnes récurrentes pour s'assurer de toucher le plus grand nombre de victimes, surtout ces femmes les plus marginalisées ?

Je voulais remercier notre collègue M. Van Goidsenhoven de revenir sur ce sujet à l'occasion de cette importante journée et d'insister sur le caractère intolérable de ces violences conjugales. Nous devons continuer à lutter contre ce fléau.

Nous venons de débattre de la résolution de M. Ikazban pour pérenniser les moyens du CAB. Il est dommage que les collègues du MR n'aient pas suivi cette demande, alors qu'ils estiment, comme nous, que les violences sexuelles sont très graves. J'en suis désolée. M. Kanfaoui a réagi en parlant de sentimentalisme, mais pour arrêter les violences faites aux femmes, surtout de cet ordre-là, il n'y aura jamais assez de sentimentalisme !

J'espère que mes collègues relayeront nos préoccupations au niveau fédéral, où ils sont bien ancrés. Quand on opère des économies dans les secteurs de la justice, de l'emploi, de la

santé et du bien-être, ce sont davantage les femmes, surtout seules avec enfant et travaillant à temps partiel, qui sont touchées. Si on diminue les moyens, on réduit les services de proximité et les moyens humains essentiels et, de là, on limite la possibilité de réelles prises en charge. Or, cela peut avoir des conséquences dramatiques.

*(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)*

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Emmery.

**Mme Isabelle Emmery (PS).-** Comme l'a rappelé ma collègue, Mme El Yousfi, cette semaine a été l'occasion de rappeler le combat quotidien des femmes pour leurs droits : égalité salariale, lutte contre le harcèlement et les violences, accès au logement, à l'emploi, à l'éducation et à la culture.

Cet accès à la culture, nous le savons, est cher au Gouvernement et à sa ministre compétente, puisque depuis le début de cette législature, Madame la ministre, vous bataillez pour que cet accès soit le plus aisé, le plus juste et le plus large possible.

Le monde artistique, nous le savons, est un secteur compliqué en général, et ses acteurs rencontrent beaucoup de difficultés. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'on est une femme artiste. Comme le rappelait très justement un article de la RTBF, « Être une femme artiste, c'est d'abord un combat pour être reconnue comme artiste ».

Dès lors, je souhaiterais vous poser les questions suivantes.

Menez-vous des actions spécifiques au sein du Gouvernement pour soutenir les artistes femmes ?

Pouvez-vous nous indiquer, en matière de culture, la proportion de projets menés par des femmes et par des hommes soutenus par la Commission communautaire française ? Je sais que beaucoup de projets sont mixtes, mais au total, retrouve-t-on dans la sélection des accents égalitaires ?

Envisagez-vous des aides plus spécifiques pour mettre en avant des artistes bruxelloises ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe PS)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Fassi-Fihri.

**M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).-** Le droit des femmes, ce n'est pas une affaire de femmes, mais bien l'affaire de tous. Cette journée internationale est là pour concentrer le débat, cette année ayant été caractérisée par un focus particulier qui a débuté à l'étranger à l'automne dernier avec #metoo, qui est devenu #balancetonporc en version française, européenne continentale. Ce focus met l'accent sur la question des violences faites aux femmes, qui ont d'ailleurs déjà fait l'objet de discussions ce matin dans le cadre de la résolution pour soutenir le Centre d'appui bruxellois qui traite les délinquants sexuels.

Je rappelle certains des chiffres qui ont été donnés ce matin : 20.000 cas en Belgique concernent des violences faites aux femmes, dont 13.000 se sont passés en 2017 et plus de 7.000 sont des affaires pendantes, dont 5.000 viols et 2.500 affaires de mœurs et d'autre nature. C'est énorme ! Cela concerne des dizaines de milliers de personnes, tant les victimes que leurs familles.

Une quarantaine de femmes sont décédées l'an passé sous les coups de leur mari ou de leur compagnon, et onze sont déjà décédées en 2018. C'est une réalité tragique sur laquelle les médias et les politiques doivent attirer l'attention.

Une situation aussi complexe n'appelle pas de réponse unique, et un niveau de pouvoir ne peut y faire face seul. Le Collège de la Commission communautaire française a été relativement

proactif en la matière. Une série d'initiatives ont été prises pour répondre à ce phénomène de société : ligne d'écoute, incitation à changer les comportements, éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), ouverture d'une maison d'accueil pour les femmes victimes de violence.

Quelles initiatives seront poursuivies ou viendront compléter le dispositif de la Commission communautaire française ?

S'agissant de l'EVRAS, la formation dispensée dans les écoles pourrait-elle être orientée de manière à sensibiliser spécifiquement les jeunes aux violences faites aux femmes ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH)*

**Mme la présidente.-** La parole est à Mme Fremault.

**Mme Céline Fremault, ministre.-** Comme je ne manque jamais de le souligner, la lutte pour la cause des femmes ne concerne pas seulement le 8 mars. C'est une journée internationale consacrée aux droits des femmes. Ce n'est donc pas la « fête des femmes ».

Il s'agit d'un combat quotidien, mené tout au long de l'année par les associations de défense des droits des femmes présentes sur le terrain et par les responsables politiques sensibilisés à cette thématique. J'espère dès lors que, régulièrement, les hommes qui m'ont interrogée sur la question - notamment - des violences sexuelles, comme M. Fassi-Fihri, auront à cœur de revenir voir quelles avancées nous avons pu réaliser.

Depuis le début de l'exécution de mes mandats, j'ai toujours veillé à ce que l'égalité des femmes et des hommes soit analysée de manière transversale dans l'ensemble des compétences dont j'ai la charge que ce soit en Commission communautaire commune, en Commission communautaire française ou à la Région de Bruxelles-Capitale ou qu'il s'agisse du logement, de l'environnement, de l'action sociale ou de la pauvreté.

J'ai eu régulièrement l'occasion de faire le point, au sein même de cet hémicycle, sur les actions menées en application du Plan intra-francophone de lutte contre les violences sexistes et intra-familiales, adopté avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la période 2015-2019, en exécution de la Convention d'Istanbul.

L'ampleur du phénomène des violences sexistes a conduit les trois Gouvernements francophones à adopter ce Plan, qui permet à ces trois niveaux de pouvoir et à leurs administrations de coordonner et d'établir des politiques globales pour prévenir et combattre les violences sexistes, et soutenir les victimes.

Ce plan s'inscrit en cohérence avec le plan national pluriannuel ainsi qu'avec les conditions de la Convention d'Istanbul, ratifiée par vos soins le 4 avril 2014. Ceci n'a pas été sans conséquences, puisque sa mise en œuvre nécessite d'étendre progressivement les objectifs des politiques de lutte contre la violence faite aux femmes en renforçant, d'une part, les seuils de prévention et de protection et, d'autre part, les collaborations à mettre en place entre l'ensemble des niveaux de pouvoir, assorties des mécanismes de financement.

Il s'agit là d'une réelle avancée. De plus, le Plan intrafrancophone comprend 176 mesures transversales, élaborées dans une approche globale. Il est calqué sur la Convention d'Istanbul, avec systématiquement un objectif global, spécifique et opérationnel. Pour chaque mesure, une entité pilote est désignée. Il n'est pas possible de détailler l'ensemble des 176 mesures, ni leur état d'avancement, mais sachez que ce plan n'a pas eu de réel précédent comparable. Une évaluation sera réalisée en 2019.

Le Plan envisage six catégories de violences sexistes, qui peuvent être exercées concomitamment sur une seule et même femme victime : violences conjugales, mariages forcés, violences liées à l'honneur, mutilations génitales, violences de genre et violences sexuelles, en ce compris la prostitution.

Le Plan décrit des partenariats et les moyens de leur réalisation.

Au niveau budgétaire, la grande majorité des actions imparties à la Commission communautaire française, lorsqu'elle est l'entité pilote de la mesure, sont reprises dans des budgets fonctionnels, que ce soit en initiative ou de façon plus pérenne.

Des campagnes de lutte sont menées chaque année aux alentours du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, par la Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

Un numéro d'appel gratuit, le 0800 30 030, permet aux victimes de violences conjugales, mais aussi aux auteurs de violence et à tout professionnel, d'être mis en contact avec des spécialistes.

Ces campagnes annuelles, qui comprennent la diffusion de spots télévisuels et radiophoniques sur les chaînes nationales et sur internet, renvoient à ce numéro et aux sites internet. La Commission communautaire française y contribue à hauteur de 10.000 euros.

En 2015, une campagne intitulée « Ne laisse personne décider en ton nom » axée sur la prévention de la violence dans les couples de jeunes, en liaison avec l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), a bénéficié d'un écho considérable.

En 2016, une nouvelle campagne « Le Journal de Marie » a permis de renouer avec les campagnes à grand succès de Fred et Marie et a abordé la violence psychologique dans les couples. Elle est d'ailleurs rediffusée en ce moment sur les ondes radio et à la télévision. En effet, dès 2017, nous avons décidé de consacrer nos efforts à une promotion de la ligne d'écoute et aux campagnes de diffusion permanentes. Les campagnes télévisuelles et radiophoniques sont désormais répétées plusieurs fois par an.

Pour la première fois en 2017, un affichage a été réalisé dans les véhicules de la STIB et tous les médecins généralistes à Bruxelles ont reçu une affiche promouvant cette ligne d'écoute. Une nouvelle campagne spécifique est en voie d'élaboration pour 2018. J'aurai l'occasion d'en reparler à l'automne.

Je finance de manière récurrente l'antenne bruxelloise de l'asbl Praxis, spécialisée dans l'accompagnement des auteurs de violence conjugale et partenaire de la ligne d'écoute conjugale. Praxis bénéficie d'un premier subside annuel récurrent destiné à financer le travail d'accompagnement des auteurs volontaires. Depuis 2016, l'asbl reçoit un deuxième subside récurrent de 30.000 euros par an pour son travail à la ligne d'écoute et la réalisation d'un pôle de ressources spécialisées en violence conjugale et intrafamiliale.

Enfin, toujours sur cette thématique des violences conjugales, je rappelle que la ligne d'écoute relative aux violences conjugales est, depuis le 8 mars 2017, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, grâce à un partenariat. Auparavant, cette ligne était uniquement accessible pendant quatre jours ouvrables, de 9 à 19 heures. Le week-end, les personnes tombaient sur un répondeur.

Il est peu probable que ces chiffres résultent d'une recrudescence des violences. D'année en année, les statistiques sont stables, voire en légère diminution. Ce qu'on

peut imaginer, c'est que plus nous mettons en place des outils d'information et de prévention, plus les personnes qui vivent des violences se confient.

Concernant la généralisation des animations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), Monsieur Fassi-Fihri, nous sommes passés d'un budget de 300.000 euros à un budget de 600.000 euros. C'était une des mesures préconisée par le Plan intrafrancophones de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales. J'ai élaboré une cartographie des établissements d'enseignement à Bruxelles et progressivement débloqué de nouveaux budgets afin que, dès le plus jeune âge, les adolescents comprennent les limites qui existent dans le cadre des relations sexuelles, ainsi que la notion d'égalité.

J'ai en outre veillé à faire intégrer la thématique des violences sexuelles, en ce compris celle des mariages forcés et des mutilations, mais aussi celles relatives à l'hypersexualisation, aux abus sexuels et au viol dans le contenu de ces animations EVRAS. Il faut donc espérer que cela aboutira à une sensibilisation des jeunes, autant chez les filles que chez les garçons.

Je finance à concurrence de 32.000 euros par an le Réseau mariage et migration, dont l'agrément a été renouvelé pour trois ans en 2016 et qui se compose d'une quinzaine d'associations bruxelloises aux profils variés.

Enfin, concernant la thématique des mutilations génitales féminines, j'ai parlé du réseau bruxellois social-santé en répondant à la question de Mme Teitelbaum, ainsi que du partenariat entre Intact et le Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS).

Dans le domaine de l'action sociale et de la famille, le Réseau bruxellois de lutte contre les mutilations génitales féminines est financé à hauteur de 32.000 euros par année. Par ailleurs, la Coordination bruxelloise des stratégies concertées de lutte contre les mutilations génitales féminines est pilotée par le GAMS. Le budget total s'élève à 62.000 euros.

Les réunions de ce réseau se tiennent régulièrement. La première réunion, au mois de novembre 2017, a permis d'identifier des pistes de travail concrètes, telles que la formation des professionnels, l'accompagnement des filles, la réalisation d'une campagne d'information et de prévention, l'élaboration d'un plaidoyer, le réseautage et la gestion de la qualité des services proposés.

Le GAMS vient de recevoir son premier subside pour le volet relatif à la santé. Des réunions bilatérales ont également été tenues dès le mois de janvier avec les autres associations faisant partie du nouveau réseau, telles que le centre de planning familial des Marolles, le Service d'action sociale bruxellois (SASB), Ulysse, la Free Clinic, la Fédération laïque des centres de planning familial, Woman Do et le service des droits des jeunes.

L'élaboration d'une cartographie de tous les acteurs de terrain susceptibles d'être en contact avec les familles de femmes ou de jeunes filles risquant d'être excisées est bien avancée.

L'association Woman Do a reçu une subvention d'un montant de 10.000 euros en action sociale et un soutien de 10.000 euros en initiatives de santé pour l'année 2017, pour la poursuite de son projet d'accompagnement psychothérapeutique de femmes exilées ayant fui des violences, notamment des mutilations génitales féminines.

Chaque année, Vie Féminine bénéficie de subsides, notamment pour ses campagnes. En 2017, elle a reçu un subside de 4.000 euros pour sa campagne de lutte contre le continuum de violences exercées sur les femmes, intitulée Brisons l'engrenage infernal.

L'association Médecins du monde reçoit un subside récurrent de 12.400 euros par an pour son projet Avec Elles, qui s'adresse aux femmes en situation précaire.

Un colloque organisé par l'Université des femmes sur le lien entre le féminisme et la gynécologie a été financé en 2017 à hauteur de 5.000 euros.

Enfin, d'autres associations bénéficient de subsides récurrents de la Commission communautaire française, qui oscillent entre 2.500 et 6.000 euros par an, telles que l'Union des femmes libres pour l'égalité des droits et Isala.

J'en viens à votre question sur le sexisme dans le sport, qui est bien présent. La Champions League de football en est la meilleure preuve. L'Union royale belge des sociétés de football-association a réagi. En Région bruxelloise, nous constatons une conscientisation à la pratique du sport féminin et une augmentation des clubs féminins en sports collectifs (hockey, basket-ball) et individuels (athlétisme, arts martiaux). Les nouvelles infrastructures subsidiées doivent permettre la mixité de la pratique sportive.

Les concepts doivent toutefois continuer à évoluer. En ma qualité de ministre en charge de l'Environnement, j'ai financé en 2017 une étude menée par l'asbl Garance sur le sentiment de sécurité des femmes dans les parcs bruxellois, en ce compris dans le cadre de la pratique du sport dans les espaces verts.

Enfin, pour ce qui est des initiatives relevant de la collaboration mise en œuvre entre la Cocof et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) pour lutter les discriminations fondées sur le sexe depuis le protocole conclu en 2013 entre ces deux institutions, je vous invite à interroger Mme Laanan.

Mme Emmery, nombre de demandes de subvention qui nous sont adressées, portées par des opérateurs hommes et femmes ou mixtes, sont analysées dans la perspective de supprimer tous les obstacles à l'accès au monde culturel pour les publics et les artistes. Il ne s'agit pas tant de soutenir un sexe plutôt que l'autre, mais de tendre vers une égalité.

Sur le plan administratif, la Commission communautaire française applique depuis 2014 une budgétisation liée au genre lors de la confection de son budget, en application du décret de 2013, qui prévoit l'identification des crédits, donc des allocations de base, relatifs aux actions visant à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes par programme. Cela a fait l'objet d'une note de genre annexée au budget général, ce qui permet d'intégrer la dimension du genre dans l'ensemble du cycle budgétaire.

Une circulaire administrative sur l'élaboration du budget initial 2018 insiste sur le fait que les services motivent en bonne et due forme le choix du code genré dans la justification de chaque allocation.

Les formulaires de demande de subvention adressés par les asbl contiennent aussi des questions relatives à la politique de genre par rapport au projet d'égalité.

Au niveau des bonnes pratiques, ma collègue Fadila Laanan souhaite, dans les meilleurs délais, veiller à l'intégration des données de genre dans le rapport d'activités du secteur culturel subventionné et travailler avec l'IEFH, avec lequel la Commission communautaire française a conclu un protocole d'accord. Une attention particulière est aussi accordée à ce que les jurys constitués dans le cadre d'appels à projets culturels reflètent bien la diversité de Bruxelles dans toutes ses composantes et la question du genre. Elle signale que la Commission communautaire française subsidie différentes initiatives de soutien aux femmes dans le secteur culturel et la mise en place d'un réseau de femmes au sein de la Francophonie.

Pour compléter sa réponse, je dirai encore une fois que le changement de mentalité ne se décrète pas, mais se travaille à travers d'une série d'aspects. Il y a aussi un soutien actif à l'asbl Touche pas à ma pote, qui regroupe une série d'associations sur le plan culturel mais travaille aussi dans le cadre de l'EVRAS. L'interaction entre les diverses compétences de la Commission communautaire française est donc permanente.

Tout au long du second semestre 2018, nous soutiendrons un cycle de conférences et d'action culturelle sur l'égalité hommes-femmes et les droits de la femme au Théâtre de la Toison d'Or (TTO).

Toute une série d'actions répondent donc aux interrogations qui sont les vôtres sur les violences conjugales et sexuelles, la question culturelle, les avancées en matière éducative... On peut être porté, dans cet hémicycle, car le Collège en a réellement fait une priorité, bien au-delà du 8 mars. Nous serons tous et toutes extrêmement attentifs à ce que cette politique relative à la question de l'égalité hommes-femmes puisse continuer à s'ancrer dans l'ensemble des compétences qui sont les nôtres.

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.-** La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Je remercie la ministre d'avoir fait le point sur cette question, qui n'est pas le sujet d'un seul jour, mais doit faire l'objet d'une vigilance permanente. Vous avez dit que vous comptiez sur nous pour vous interpellier à nouveau sur des questions en lien avec cette problématique. Nous ne manquerons pas de le faire sans attendre la Journée internationale des droits des femmes 2019.

Je voudrais insister sur la prévention auprès des jeunes au sujet des violences faites aux femmes. C'est un enjeu essentiel. Il y a encore beaucoup de travail. C'est à ce niveau que nous pourrions engranger les avancées les plus significatives et les plus durables pour notre société bruxelloise sur cette question fondamentale.

**Mme la présidente.-** L'incident est clos.

## VOTES RÉSERVÉS

### PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SOUTENIR UN FINANCEMENT ADÉQUAT ET PÉRENNE DU CENTRE D'APPUI BRUXELLOIS (CAB) POUR DÉLINQUANTS SEXUELS

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle le vote de la proposition de résolution visant à soutenir un financement adéquat et pérenne du Centre d'appui bruxellois (CAB) pour délinquants sexuels [doc. 92 (2017-2018) n° 1].

- Il est procédé au vote.

63 membres sont présents.

49 répondent oui.

14 répondent non.

Ont voté oui : Mohamed Azzouzi, Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Caroline Désir, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Marc-Jean Ghysels, Amet Gjanaj, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Zahoor Ellahi Manzoor, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Charles Picqué, Simone Susskind, Sevkem Temiz, Julien Uyttendaele, Kenza Yacoubi, Eric Bott, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Serge de Patoul, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Martine Payfa, Caroline Persoons, Fatoumata Sidibé, Michaël Vossaert,

Benoît Cerexhe, Julie de Groote, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Pierre Kompany, Bertin Mampaka Mankamba, Céline Delforge, Christos Doukeridis, Zoé Genot, Evelyne Huytebroeck, Alain Maron, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Barbara Trachte, Mathilde El Bakri, Claire Geraets, Youssef Handichi et Michaël Verbrauwhe.

Ont voté non : Jacques Brotchi, Alain Courtois, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Abdallah Kanfaoui, Marion Lemesre, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum, Gaëtan Van Goidsenhoven et David Weytsman.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de résolution visant à soutenir un financement adéquat et pérenne du Centre d'appui bruxellois (CAB) pour délinquants sexuels est adopté.

Elle sera notifiée au Gouvernement.

## QUESTIONS ORALES

**Mme la présidente.-** L'ordre du jour appelle les questions orales.

### LA CHUTE DE FRÉQUENTATION DES CINÉMAS BRUXELLOIS

DE M. BEA DIALLO

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE  
EN CHARGE DE LA CULTURE

**Mme la présidente.-** Je vous rappelle que la question orale de M. Bea Diallo est reportée la prochaine séance à la demande de son auteur.

*(M. Serge de Patoul, troisième vice-président,  
prend place au fauteuil présidentiel)*

### LA DANGÉROSITÉ DES TERRAINS SYNTHÉTIQUES SUR LA SANTÉ

DE M. MICHAËL VOSSAERT

À MME FADILA LAANAN, MINISTRE-PRÉSIDENTE  
EN CHARGE DU SPORT

**M. le président.-** La parole est à M. Vossaert.

**M. Michaël Vossaert (DéFI).**- Il était important à mes yeux d'aborder, au sein de ce Parlement, le débat sur la dangerosité des terrains synthétiques sur la santé. Il va de soi que cette problématique n'est pas uniquement du ressort de la Commission communautaire française parce qu'elle touche à des compétences éclatées, notamment entre les niveaux fédéral et communautaire. Ma question sera d'ailleurs relayée par mes collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour nous, il est fondamental que la Commission communautaire française puisse tout de même se saisir de la question car elle doit s'assurer, en tant que pouvoir subsidiaire, qu'il n'y ait pas d'effet nocif pour la santé des sportifs. En outre, je rappelle que le soutien à l'implantation de terrains synthétiques est inscrit dans l'accord de Gouvernement que vous soutenez, Madame la ministre-présidente.

Dans plusieurs pays européens, notamment aux Pays-Bas et en France, mais également aux États-Unis, la dangerosité potentielle des terrains de sport synthétiques fait débat. En effet, les granules en caoutchouc qui les composent sont issus de vieux pneus recyclés qui contiendraient plusieurs produits toxiques tels que du plomb, du mercure ou de l'arsenic. Ces

produits sont connus pour leurs effets néfastes sur la santé. L'émission française Envoyé spécial du 22 février 2018 est d'ailleurs revenue sur la question.

Cette composition des terrains, hautement toxique, pose plusieurs problèmes. Je suis régulièrement interpellé par les joueurs et leur famille sur la nature potentiellement cancérigène de ces terrains synthétiques. Si, pour l'heure, la FIFA dément que ces terrains puissent constituer un risque pour la santé, plusieurs de nos voisins européens se sont déjà saisis de la question.

Aux Pays-Bas, par exemple, une trentaine de matchs de football ont été annulés par principe de précaution à la suite d'une enquête télévisée affirmant que la pelouse synthétique était cancérigène. Le ministère de la Santé a été obligé de commander des analyses qui ont conclu à un effet nocif négligeable des terrains synthétiques. De son côté, l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a également conclu que les risques pour les joueurs - y compris les enfants - ainsi que pour ceux qui les installent et les entretiennent sont très faibles.

Cependant, plusieurs questions restent en suspens, notamment le lien entre les granulés en caoutchouc et les blessures des joueurs, ainsi que l'augmentation de leurs effets nuisibles en cas de fortes chaleurs ou de pluie.

En conclusion, le risque que les personnes fassent du sport au péril de leur santé nous préoccupe. De fait, dans le cas où ces terrains constituent potentiellement un risque pour la santé des sportifs, il paraît évident que c'est le principe de précaution qui devrait être appliqué.

Considérant que la Région subsidie des infrastructures communales et que la Commission communautaire française soutient des infrastructures privées, avez-vous réalisé, le cas échéant en collaboration avec la Région, une analyse de la dangerosité des terrains synthétiques sur la santé des sportifs ?

Nous avons réalisé un cadastre des infrastructures sportives. Serait-il possible de recenser les terrains touchés par ce danger ?

Avez-vous la possibilité de conditionner l'octroi de subsides à l'engagement de ne pas acquérir de terrains synthétiques dangereux ? Aux Pays-Bas et en Suède, cette mesure est appliquée en vertu du principe de précaution. Cette piste a-t-elle été mise à l'étude ?

Avez-vous évoqué ce sujet avec votre collègue, Mme Jodogne, en vue d'alerter la conférence interministérielle (CIM) de la santé publique ?

**M. le président.-** La parole est à Mme Laanan.

**Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.-** Je constate que nous partageons le même sens de l'intérêt général mais aussi de la recherche du bien-être et de la protection des citoyens bruxellois. Soucieuse de ces éléments mais aussi du principe de précaution qui doit guider les décisions politiques, j'ai donc immédiatement pris contact, fin février 2018, avec le Gouvernement fédéral.

Les normes de ces terrains sont fixées par des instances internationales, dont l'Union européenne – notamment la norme DIN-18035-7 du règlement européen Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Reach) – et elles sont suivies par les fédérations sportives, mais c'est le Gouvernement fédéral qui fixe les normes des produits pouvant être mis sur le marché belge. De là découle le droit des entreprises agréées à installer ce type de revêtement. En application de cette réglementation, des pelouses synthétiques équipent des centaines de terrains sportifs en Belgique, notamment à Bruxelles. Depuis 1991, mon administration a

instruit 75 dossiers relatifs aux terrains synthétiques, ces dossiers pouvant concerner un même terrain.

Comme vous le soulignez à juste titre, au vu des études diligentées par différentes instances européennes et nationales, les normes des matériaux utilisés suscitent une inquiétude croissante quant aux risques médico-sanitaires.

Le niveau fédéral est compétent pour l'établissement des normes des produits afin de définir de manière contraignante les conditions auxquelles un produit doit satisfaire lors de la mise sur le marché, notamment à l'égard de la protection des usagers. Il fixe notamment des limites de polluants ou de nuisances qui ne doivent pas être dépassées dans la composition ou les émissions d'un produit et il peut définir des spécifications pour les propriétés, les méthodes d'essai, l'emballage, le marquage et l'étiquetage des produits.

À mon sens, si le risque de tels matériaux est établi, il semble que l'interdiction de la mise sur le marché de ces terrains au moyen d'une norme de produit serait la mesure la plus efficace pour parvenir à la disparition de ces risques. J'attends encore et toujours une réponse du niveau fédéral, mais, vous me connaissez, je ne compte pas en rester là. Je vais évidemment travailler de concert avec ma collègue Cécile Jodogne afin qu'elle ait tous les éléments lui permettant d'aborder ce point lors de la prochaine CIM de la santé publique.

En outre, guidés par le principe de précaution, nous veillons, avec mon cabinet et les différentes administrations dont j'ai la charge, à agir au mieux pour le bien-être et la santé des citoyens bruxellois, dans le respect de la législation.

*(Applaudissements sur les bancs  
des groupes de la majorité)*

**M. le président.-** La parole est à M. Vossaert.

**M. Michaël Vossaert (DéFI).-** Il est indispensable de porter le débat dans d'autres lieux, comme vous allez le faire au niveau fédéral.

Où sont situés aujourd'hui, à Bruxelles, les terrains synthétiques de cette génération, avec ces granulés de pneus recyclés ? Un tel état des lieux nous permettra de prendre diverses décisions par la suite.

Je vous remercie déjà pour l'action que vous allez mener auprès des différents interlocuteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'État fédéral.

## LE « NUTRI SCORE »

**DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE**

**À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE  
EN CHARGE DE LA SANTÉ**

**M. le président.-** La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** Parler de nutrition est d'actualité !

*(Remarques de M. Bernard Clerfayt, député)*

Il y a dix mois, je vous interrogeais sur les politiques de prévention en matière de nutrition, et plus particulièrement sur la nouvelle stratégie française du « Nutri-Score ».

Pour rappel, la stratégie d'information du « Nutri-Score » consiste en un étiquetage nutritionnel simplifié permettant de repérer plus aisément les produits équilibrés. Une vignette utilise des codes de couleurs (du vert à l'orange foncé) et de lettres (de A à E) pour classer les différents produits.

Le principe est simple : un aliment trop gras, trop salé ou trop sucré obtiendra une mauvaise note - un E de couleur rouge -,

alors qu'un produit riche en fibres ou en vitamines obtiendra un A de couleur verte. Ce système d'information nutritionnel est complémentaire aux normes européennes, souvent illisibles pour le consommateur. Depuis décembre 2016 en effet, ces normes imposent des informations nutritionnelles relatives à l'apport calorique et à l'apport de glucides, de protéines et de sel pour une portion de 100g ou de 100ml.

Lors de votre dernière réponse, vous nous aviez confirmé que la ministre Maggie De Block avait demandé à son administration de lui fournir un avis sur la mise en place d'un système d'étiquetage en Belgique. Vous aviez déclaré : « Le SPF espère tirer des lignes directrices à présenter à la ministre d'ici le mois de septembre ».

Par ailleurs, vous nous aviez informés que, dans le cadre de la CIM de la santé publique, un groupe de travail sur la nutrition se réunissait en moyenne une fois par mois.

Quelles sont les conclusions de ce groupe de travail concernant le « Nutri-Score » ? Y êtes-vous représentée ? Quelles sont les lignes directrices présentées par le SPF à la ministre de la Santé publique ? Dans le cadre du Plan de promotion des attitudes saines, une des mesures consiste à encourager le renforcement de l'information sur la composition nutritionnelle et les allergènes. Comment cette mesure peut-elle se décliner ?

*(Applaudissements sur les bancs du groupe cdH)*

**M. le président.-** La parole est à Mme Jodogne.

**Mme Cécile Jodogne, ministre.-** Il existe bien un groupe de travail consacré aux questions de nutrition au sein de la conférence interministérielle (CIM) de la santé publique. J'y suis représentée, comme tous les autres ministres de la Santé. Ce groupe fait actuellement fonction de plate-forme d'échange entre État fédéral et entités fédérées au sujet des actions entreprises par chacun en ce domaine.

La question du « Nutri-Score » a été évoquée, mais le groupe n'a pas le mandat pour remettre des conclusions à ce sujet. Il s'est peu réuni au cours des derniers mois. J'ai d'ailleurs demandé, lors d'une réunion de la CIM, de le réactiver.

En ce qui concerne le « Nutri-Score », le Service public fédéral (SPF) Santé publique a effectivement remis une note à la ministre Maggie De Block en septembre. Cette note est pour le moment confidentielle et je n'y ai donc pas accès. Elle analyse les différents systèmes existants en mettant en évidence leurs avantages et leurs inconvénients respectifs. C'est à la ministre fédérale de trancher, ce qui n'est apparemment pas simple. Il y a probablement, comme dans d'autres dossiers, une balance à réaliser entre les gains de santé publique et les enjeux économiques liés à l'adoption de tel ou tel système.

Il est aussi probable que les divers groupes industriels et les différents distributeurs ne parlent pas tous d'une même voix en ce domaine. Il me semble utile de rappeler que, quel que soit le système adopté, il sera mis en œuvre sur une base volontaire.

La ministre a été récemment interpellée à ce sujet dans la presse. Les attentes des consommateurs sont de plus en plus pressantes. On peut donc espérer qu'une décision sera prise prochainement.

Concernant le Plan de promotion des attitudes saines, la mesure que vous citez est déclinée selon plusieurs pistes d'action :

- renforcer la capacité de la population à comprendre les valeurs nutritionnelles reprises sur les étiquettes d'emballage des aliments ;

- plaider pour la mise en place en Belgique d'un étiquetage nutritionnel complémentaire ;
- plaider pour la mise en place d'un étiquetage nutritionnel européen, plus simple et lisible, permettant d'identifier rapidement les aliments riches en graisses, sucre ou sel ;
- faire connaître et renforcer les applications permettant d'obtenir les caractéristiques d'un produit en scannant son code-barres : valeur nutritionnelle, origine, allergènes, additifs, organismes génétiquement modifiés (OGM), etc.

Ce sont là les quatre pistes d'actions relatives aux attitudes saines du plan de promotion de la santé.

Les questions de plaidoyer relèvent essentiellement des compétences fédérales, mais les entités fédérées soutiennent la démarche de la ministre. Toutefois, le renforcement de la capacité à comprendre les valeurs nutritionnelles mentionnées sur les étiquettes des aliments relève, au moins en partie, de la promotion de la santé. Il faut développer un axe éducatif pour accroître la capacité des personnes à s'approprier et à utiliser efficacement les informations disponibles pour améliorer leur santé.

Cela relève de la littérature en santé, qui constitue un axe transversal du Plan de promotion de la santé. Un support spécialisé dans ce domaine a été désigné. L'asbl Cultures&Santé développera cet axe à travers différentes stratégies : supports d'informations adaptés, formation des professionnels, travail en réseau, etc.

Le blog lié au site mangerbouger.be, géré par l'asbl Question santé, contient nombre d'informations sur l'étiquetage nutritionnel pour les professionnels et les consommateurs. Cette information sera adaptée si un nouveau système d'étiquetage était décidé.

**M. le président.-** La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** Merci pour vos réponses. Je trouve particulier que la note destinée à la ministre de la Santé publique reste confidentielle aujourd'hui. La population est en effet en attente de messages clairs en la matière. L'actualité nous rappelle plus que jamais la nécessité d'avoir une communication éthique, accessible et porteuse de santé.

Toutes les mesures qui sont prises à votre niveau dans le cadre de l'information sur la composition nutritionnelle sont très intéressantes. Nous les soutenons à 100%. Il faut donc mettre la pression sur le niveau fédéral et, d'une façon ou d'une autre, auprès de la ministre Mme De Block.

*(Remarques de Mme Cécile Jodogne, ministre)*

Cela pose aussi la question du mandat de la plate-forme d'échange, puisque vous disiez dans votre réponse que vous n'aviez pas de mandat en tant que tel. Je trouve curieux qu'une plate-forme d'échange considère qu'elle n'a pas de mandat d'information.

**Mme Cécile Jodogne, ministre.-** Il est normal qu'un groupe de travail décide lui-même du moment où il rend publiques ses décisions, qu'il estime si son travail est terminé ou s'il n'a pas fait le nécessaire. De ce point de vue, c'est plutôt le rythme des réunions que j'ai demandé que l'on accélère, puisque cela fait plusieurs mois qu'il n'y a pas eu de réunions.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).-** Je comprends qu'il faut attendre que le travail soit abouti. Parfait. Dans ce cas, il faut activer les choses.

## CLÔTURE

**M. le président.**- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

*La séance est levée à 12h55.*

Membres du Parlement présents à la séance : Mohamed Azzouzi, Jacques Brotchi, Michèle Carthé, Benoît Cerexhe, Ridouane Chahid, Bernard Clerfayt, Michel Colson, Alain Courtois, Emmanuel De Bock, Olivier de Clippele, Armand De Decker, Julie de Groote, Céline Delforge, Serge de Patoul, Caroline Désir, Alain Destexhe, Vincent De Wolf, Christos Doukeridis, André du Bus de Warnaffe, Dominique Dufourny, Anne Charlotte d'Ursel, Mathilde El Bakri, Ahmed

El Khannouss, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Marc-Jean Ghyssels, Amet Gjanaj, Youssef Handichi, Evelyne Huytebroeck, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Abdallah Kanfaoui, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Marion Lemesre, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Bertin Mampaka Mankamba, Zahoor Ellahi Manzoor, Alain Maron, Catherine Moureaux, Mohamed Ouriaghli, Emin Ozkara, Martine Payfa, Caroline Persoons, Charles Picqué, Arnaud Pinxteren, Magali Plovie, Jacqueline Rousseaux, Fatoumata Sidibé, Viviane Teitelbaum, Sevket Temiz, Barbara Trachte, Gaëtan Van Goidsenhoven, Michaël Verbauwhede, Michaël Vossaert, Kenza Yacoubi, David Weytsman.

Membres du Gouvernement présentes à la séance : Fadila Laanan, Cécile Jodogne et Céline Fremault.

## ANNEXE 1

### RÉUNIONS DE COMMISSION

#### Commission de la Santé

*Mardi 6 mars 2018*

**1. Mise en œuvre du Plan stratégique de promotion de la santé 2018/2022 du Gouvernement francophone bruxellois**

**2. Divers**

**Présents :** M. André du Bus de Warnaffe, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor, Mme Martine Payfa (présidente), Mme Magali Plovie, M. Michaël Vossaert et Mme Kenza Yacoubi.

**Etaient également présentes à la réunion :** Mme Cécile Jodogne (ministre) et Mme Mira Goldwicht, coordinatrice de la cellule « Promotion de la Santé » de la Commission communautaire française.

## ANNEXE 2

## COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 22 février 2018 par lequel la Cour
  1. annule l'article 1er/1, § 2, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, inséré par l'article 196 de la loi-programme du 19 décembre 2014, en ce qu'il ne prévoit pas d'exonération pour les demandes de permis de séjour introduites par des apatrides reconnus dont il est établi qu'ils ont perdu leur nationalité contre leur gré et qui démontrent qu'ils ne peuvent obtenir aucun titre de séjour légal et durable dans un autre Etat avec lequel ils auraient des liens ;
  2. rejette les recours pour le surplus (18/2018) ;
- l'arrêt du 22 février 2018 par lequel la Cour dit pour droit que la question préjudicielle concernant l'article 25/2 de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine, inséré par l'article 153 de la loi du 5 février 2016 modifiant le droit pénal et la procédure pénale et portant des dispositions diverses en matière de justice, posée par le Tribunal de l'application des peines du Hainaut, division Mons est sans objet (19/2018) ;
- l'arrêt du 22 février 2018 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 70, lu en combinaison avec l'article 7, du Code des droits de succession viole les articles 10, 11 et 16 de la Constitution, combinés avec l'article 1er du Premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme, en ce qu'il prévoit que les héritiers, légataires et donataires universels dans la succession d'un habitant du Royaume sont tenus ensemble, chacun en proportion de sa part héréditaire, de la totalité des droits et intérêts dus par les légataires et donataires à titre universel ou à titre particulier, même lorsque les premiers n'ont pas eu la possibilité de s'assurer que les seconds acquitteront les droits et intérêts dont ils sont redevables (20/2018) ;
- l'arrêt du 22 février 2018 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 848 à 850 du Code judiciaire ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (21/2018) ;
- l'arrêt du 22 février 2018 par lequel la Cour dit pour droit que
  1. l'article 35 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, interprété comme faisant obstacle au droit d'un travailleur employé par une autorité publique à être entendu préalablement à son licenciement pour des motifs graves liés à sa personne ou à son comportement, viole les articles 10 et 11 de la Constitution rejette les recours pour le surplus ;
  2. compte tenu de ce qui y est dit, la même disposition, interprétée comme ne faisant pas obstacle au droit d'un travailleur employé par une autorité publique à être entendu préalablement à son licenciement pour des motifs graves liés à sa personne ou à son comportement, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (22/2018) ;
- la question préjudicielle relative à l'article 335, § 3, du Code civil, posée par le tribunal de la famille et de la jeunesse du Tribunal de première instance de Flandre occidentale, division Bruges ;
- la question préjudicielle concernant les articles 29, § 1er, et 38, § 6, alinéa 1er, et § 7, de la loi relative à la police de la circulation routière, posée par le Tribunal de police d'Anvers, division Malines ;
- le recours en annulation des articles 8 et 9 de la loi du 11 août 2017 portant des dispositions diverses en matière de santé, introduit par l'ASBL « Arc-en-Ciel Wallonie » et l'ASBL « Maison Arc-en-Ciel de Liège — Alliège » ;
- le recours en annulation des articles 23 à 25 de la loi du 31 juillet 2017 portant des dispositions financières et fiscales diverses et portant des mesures en matière de contrats de concession, introduit par la SA « Argenta Spaarbank » ;
- la question préjudicielle relative à l'article 2244, § 1er, alinéa 2, du Code civil, posée par le Tribunal du travail de Liège, division Liège ;
- les recours en annulation et demandes de suspension de l'article 12/1, § 2, du décret de la Communauté française du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, inséré par l'article 1er du décret de la Communauté française du 20 décembre 2017 relatif à la situation particulière des étudiants inscrits durant l'année académique 2016-2017 aux études en sciences médicales et dentaires, introduits par Eugénie Blockmans et autres et par Karl Tavernier et autres ;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 14bis, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, et à l'article 6, § 1er, II, alinéa 2, 2°, et § 4, 1°, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, posées par le Conseil d'Etat.

